



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FAITS & CHIFFRES

# MODECOM® 2024

Campagne nationale de caractérisation  
des déchets ménagers et assimilés

SYNTHESE  
Décembre 2025

**L'ADEME remercie très sincèrement les collectivités ayant accueilli les opérations de terrain de cette quatrième campagne de caractérisation des déchets ménagers et assimilés, leurs personnels, ainsi que les bureaux d'études impliqués.**

**Leur collaboration a en effet directement contribué au succès de cette campagne à forts enjeux et dont les résultats profiteront à tous les acteurs de la prévention et de la gestion des déchets.**

Ce document est diffusé par l'ADEME

**ADEME**

20, avenue du Grésillé  
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

**Suivi technique :** Ksénia VIGNON, Jean-Christophe POUET

**Rédacteurs :** Marie-Amélie MARCOUX, Elsa DUFRESNE, Marc LIENARD  
et Gaëlle MEURRENS (ECOGEOS)

**Crédits illustrations :** Studio Niko

**Création graphique :** Studio Niko

**Brochure réf. :** N° 013089-02

**EAN numérique :** 9791029726279

**Dépôt légal :** Décembre 2025

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

# PRÉFACE



## « Mesurer pour mieux agir – La caractérisation des déchets au cœur de la transition écologique »

« On ne connaît bien que ce que l'on mesure. » Cet adage prend tout son sens dans le domaine des déchets ménagers et assimilés. Depuis 1993, l'ADEME a développé et affiné la méthode MODECOM®, un outil indispensable pour caractériser la composition des déchets ménagers et assimilés (DMA). Cette approche rigoureuse permet aux collectivités et à l'Etat de disposer de données précises pour concevoir, évaluer et ajuster les politiques publiques et les stratégies locales en matière de prévention, de tri et de valorisation des déchets. Après les campagnes de 1993, 2007 et 2017, la quatrième édition, réalisée en 2024, marque une étape clé dans le suivi de l'évolution des gisements de déchets en France métropolitaine.

Cette campagne s'inscrit dans un contexte législatif ambitieux, marqué en 2015 par l'entrée en vigueur de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), en 2020 par la loi antigaspillage pour une économie circulaire (AGEC) et plus récemment, en 2021, par la loi Climat et Résilience. Ces textes, complétés par des mesures réglementaires ciblées comme l'arrêté du 5 septembre 2025 fixant les primes à l'incorporation pour les produits de 8 filières de responsabilité élargie du producteur, dessinent un cadre juridique cohérent et exigeant pour accélérer la transition vers une économie circulaire et sobre en ressources.

**Un constat clair** : on note des progrès importants, édition après édition (une baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) de 172 kg/habitant/an depuis 1993 soit une production de 223,5 kg/habitant/an en 2024, source : ADEME Enquête Collecte), mais des marges de manœuvre considérables sont encore présentes pour réduire ce flux. Les résultats du MODECOM® 2024 montrent que 69 % des déchets collectés dans les OMR n'ont pas leur place dans cette poubelle et pourraient être orientés vers des filières de valorisation. Parmi eux, les biodéchets, qui bien qu'ayant baissé de 9 kg /habitant/an entre 2017 et 2024, représentent encore 32 % des OMR, malgré la généralisation de l'obligation de tri à la source depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les déchets relevant des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) représentent quant à eux encore 37 % des OMR, soit environ 5,5 millions de tonnes, auxquelles s'ajoutent près de 2,2 millions de tonnes de déchets soumis à REP présentes dans les bennes de tout-venant de déchèterie. Ces chiffres soulignent l'importance de continuer à agir, mais aussi le très fort potentiel de réduction et de valorisation des déchets.

Les ambitions des politiques publiques en matière d'économie circulaire, combinées aux outils d'observation comme le MODECOM®, offrent une base solide pour transformer nos modes de production et de consommation. Ils permettent de mieux cibler les actions des collectivités, des éco-organismes et des entreprises en s'appuyant sur des données fiables et actualisées.

### **L'enjeu : passer de la mesure à l'action collective**

L'objectif de ce document va au-delà de la simple présentation des résultats de la campagne MODECOM® 2024. Il s'agit de fournir aux acteurs publics et privés les clés pour agir de manière ciblée et efficace. Les collectivités peuvent ainsi adapter leurs politiques locales de prévention et de gestion des déchets. Les éco-organismes disposent de données précises pour optimiser et améliorer la performance des filières de responsabilité élargie du producteur et renforcer leurs partenariats avec les territoires. Enfin, l'Etat peut affiner ses orientations stratégiques pour atteindre les objectifs fixés par les dispositions législatives et réglementaires.

Ce rapport est une invitation à s'emparer de ces données pour innover, collaborer et accélérer la transition écologique dans le domaine de l'économie circulaire. L'enjeu n'est pas seulement de mesurer, mais bien d'agir, ensemble, pour réduire nos déchets et transformer ceux qu'on ne peut éviter en ressources, dans le respect des ambitions fixées par les politiques publiques.

**Jean-Christophe POUET**, Conseiller-expert ADEME - Direction Economie Circulaire

# A RETENIR

Cette synthèse présente les résultats de la campagne nationale de caractérisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA<sup>1</sup>) gérés par le service public de gestion des déchets (SPGD) menée en 2024 en France métropolitaine. Il s'agit de la quatrième campagne MODECOM®, après celles de 1993, 2007 et 2017.

## QU'EST-CE QU'UNE CAMPAGNE MODECOM® ?

Le MODECOM® (MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères) est une méthode développée par l'ADEME servant à déterminer la **composition des déchets collectés par le SPGD** sur une zone géographique définie. Concrètement, des échantillons de déchets sont prélevés selon des protocoles normalisés et un plan d'échantillonnage adapté, puis triés selon une grille de tri en différentes catégories de matériaux (déchets putrescibles, papiers, cartons, plastiques...) et sous-catégories détaillées (déchets alimentaires, produits alimentaires non consommés sans emballage, déchets de jardin...).

## À QUOI ÇA SERT ?

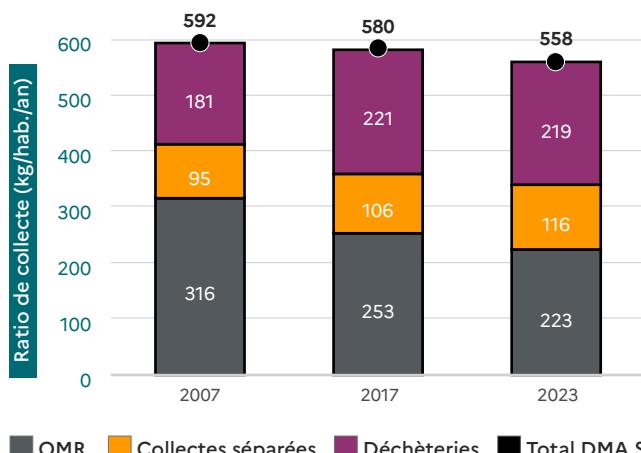
La connaissance de la composition des DMA SPGD est un élément clé de la politique de gestion des déchets et constitue une véritable **aide à la décision dans les choix techniques et organisationnels locaux et dans le suivi des politiques menées**. Elle permet en particulier **d'évaluer les politiques en place et l'atteinte des objectifs** fixés aux niveaux national et européen et la définition des actions prioritaires à réaliser afin d'atteindre ces objectifs.

## L'ÉVOLUTION DES DMA SPGD DEPUIS 2007

En 2023, près de 37 millions de tonnes de DMA SPGD ont été collectées sur le territoire métropolitain. Depuis 2007, deux évolutions principales sont observées :

- Les **quantités d'ordures ménagères résiduelles** (OMR), qui correspondent communément aux déchets qui sont mis à la poubelle et non dans un bac de tri ou apportés en déchèterie, ont **diminué de près d'un tiers** ;
- Les **déchets collectés séparément**, qui correspondent, entre autres, aux papiers, aux emballages ménagers (en carton, plastique, métal...), au verre, aux textiles, aux déchets verts, aux encombrants, etc. **et les déchets apportés en déchèterie, ont augmenté de plus de 20 %**.

Au global, cela correspond à une **diminution de 6 % de la quantité de DMA SPGD collectés par habitant**.



**Figure 1 : Evolution des ratios de collecte des DMA SPGD de 2007 à 2023 (Source : Enquêtes Collecte)**

OMR Collectes séparées Déchèteries Total DMA SPGD

La campagne MODECOM® 2024 permet en partie d'expliquer ces évolutions en dressant un bilan de la composition des DMA SPGD.

<sup>1</sup> Déchets issus des ménages et déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétions techniques particulières. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché... ne relèvent pas de ce périmètre.

# LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Chaque habitant a jeté environ **223,5 kg d'OMR**. Cette diminution par rapport à 2017 s'explique par une évolution des quantités **de biodéchets, d'emballages (hors verre) et papiers et de déchets dits «résiduels»** (c'est-à-dire de déchets qui n'ont pas de filière de tri ou de valorisation spécifique) collectés dans les OMR :

- **Les biodéchets** (déchets alimentaires, déchets verts) : 71,2 kg/hab./an dans les OMR en 2024, soit une baisse de 7,6 kg/hab./an par rapport à 2017, principalement due à une diminution du gaspillage alimentaire
- **Emballages hors verre et papiers** (déchets visés par la collecte séparée – CS – Multimatériaux) : 59,4 kg/hab./an soit une baisse de 12,3 kg/hab./an, principalement liée à une diminution de la quantité de papiers (- 8,2 kg/hab./an) qui peut s'expliquer par un changement des pratiques de consommation (limitation des impressions, du courrier...)
- **Emballages en verre** : 10,6 kg/hab./an, sans évolution significative par rapport à 2017
- **Déchets faisant l'objet d'autres collectes** (textiles, électroménager, etc.) : 13,2 kg/hab./an, sans évolution significative
- **Déchets résiduels** : 69,1 kg/hab./an, soit une baisse de 7,1 kg/hab./an par rapport à 2017. On trouve notamment au sein de cette fraction, qui a bien sa place dans les OMR, 38 kg/hab./an de textiles sanitaires dont une majorité de papiers souillés (mouchoirs, essuie-tout...) (19,2 kg/hab./an) et de couches bébé (13,0 kg/hab./an), qui pourraient être évités à la source par l'usage de produits réemployables.

Bien que la quantité d'OMR diminue, la part des déchets résiduels reste stable : **environ 70 % des déchets présents n'y ont pas leur place.**

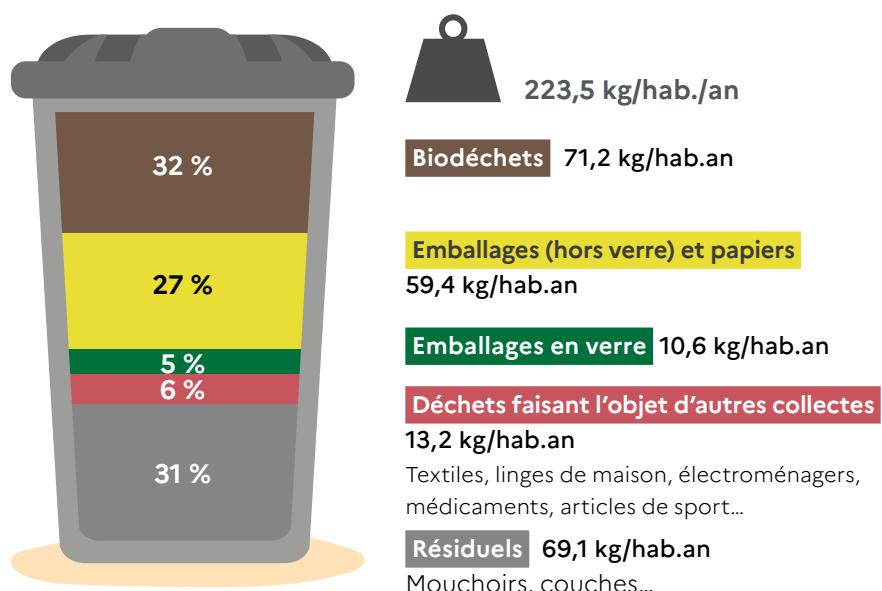


Figure 2 : Composition moyenne des OMR en 2024

# LA COLLECTE SÉPARÉE MULTIMATÉRIAUX (CSM)



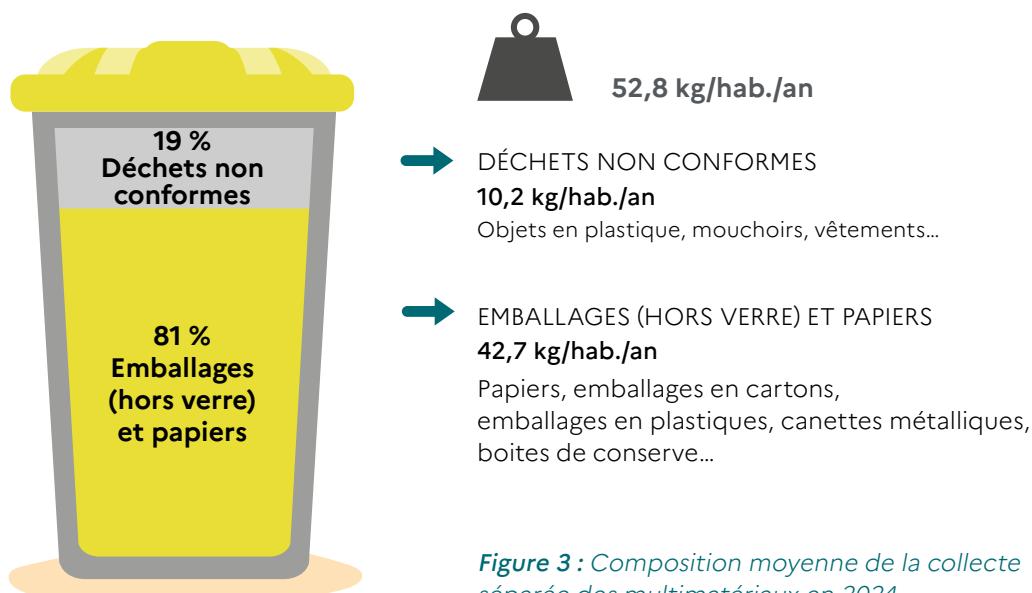
Chaque habitant a jeté environ **52,8 kg** de déchets dans la poubelle de tri des recyclables (collecte séparée Multimatériaux, CSM). Cette quantité est en hausse par rapport à 2017 (49,4 kg/hab./an) notamment grâce à une évolution des pratiques de consommation et à un meilleur geste de tri accentué par l'extension des consignes de tri.

## → **Déchets de CS Multimatériaux conformes** (emballages hors verre et papiers) :

Cette fraction, correctement triée, ne présente pas d'évolution quantitative significative. Elle représente 42,7 kg/hab./an en 2024 sur les 52,8 kg/hab./an de CSM). Cependant sa composition évolue : diminution des papiers de manière significative et meilleur captage des cartons et emballages plastiques (autres que les bouteilles plastiques) qui font l'objet de l'extension des consignes de tri.

## → **Déchets non conformes** (n'ayant pas leur place dans la poubelle de tri) : ils représentent 10,1 kg/hab./an en 2024 soit une augmentation de 2,4 kg/hab./an par rapport à 2017.

Ainsi, malgré une quantité stable de déchets faisant l'objet de la collecte séparée Multimatériaux, les Français trient plus qu'avant : la forte diminution des papiers graphiques collectés est compensée par l'augmentation de la présence d'emballages en carton et en plastique. La part d'éléments non conformes collectés avec la CSM augmente cependant.



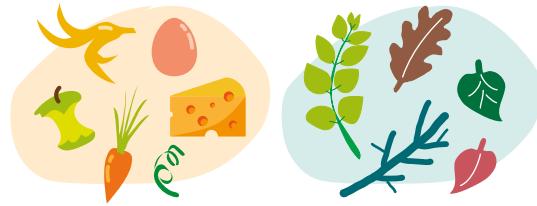
*Figure 3 : Composition moyenne de la collecte séparée des multimatériaux en 2024*

# LA COLLECTE SÉPARÉE DU VERRE



Chaque habitant a jeté environ **33 kg d'emballages en verre** (bouteilles, bocaux) dans une colonne ou poubelle dédiée. Cette quantité est en légère hausse depuis 2017. Pour mémoire, ce flux n'a pas été caractérisé lors du MODECOM® 2024.

# LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS



La part de déchets alimentaires au sein des collectes séparées de biodéchets (CSB) varie fortement selon les modalités et consignes de tri :

- **Collecte de déchets alimentaires et déchets verts en mélange** : 94 % de déchets verts et 5 % de déchets alimentaires ;
- **Collecte de biodéchets alimentaires uniquement** : 85 % de déchets alimentaires et 2 % de déchets verts, le reste du flux correspondant en partie à des déchets acceptés dans certaines collectes : papiers souillés, emballages papiers, sacs de collecte...

## LES BENNES DE DÉCHÈTERIE



Les **bennes de déchèterie** comportent une **part importante de déchets couverts par une filière de responsabilité élargie du producteur (REP)** :

- **Bennes de Tout-Venant** : 75 % de déchets couverts par une filière REP majoritairement REP produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), mais également emballages et papiers, éléments d'ameublement, TLC...
- **Bennes de Métaux** : 77 % de déchets couverts par une filière REP majoritairement REP PMCB et éléments d'ameublement, mais également équipements électriques et électroniques (EEE), articles de bricolage et jardin (ABJ), articles de sport et de loisirs (ASL)...
- **Bennes de Bois** : 91 % de déchets couverts par une filière REP majoritairement REP PMCB, mais également éléments d'ameublement, emballages en bois...
- **Bennes de déchets d'éléments d'ameublement** : 96 % de déchets couverts par une filière REP

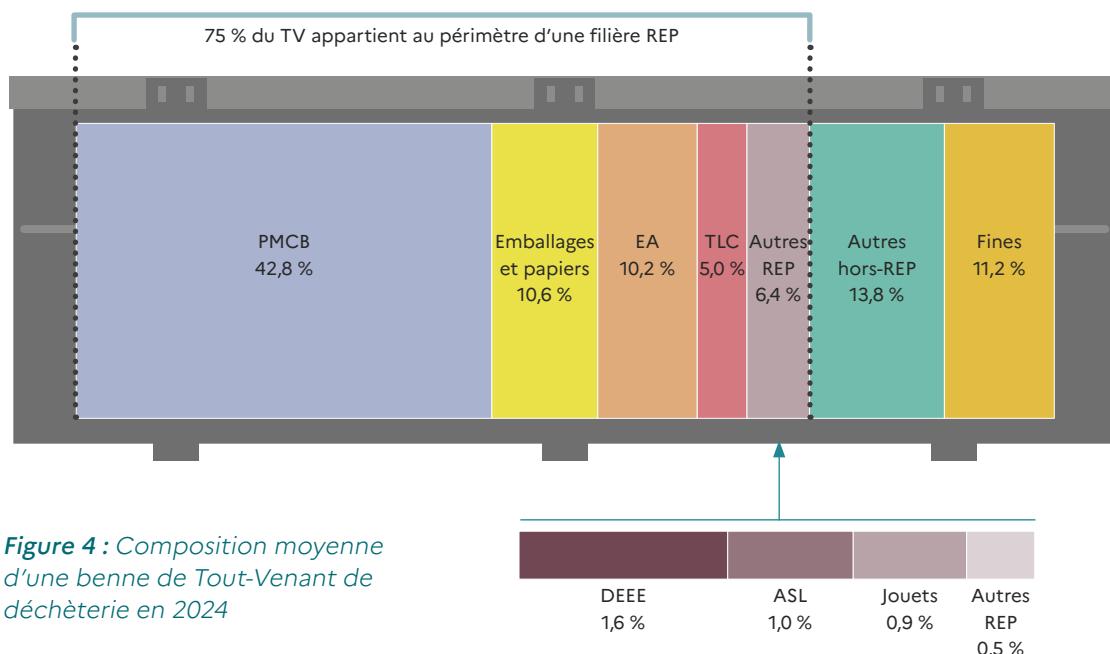


Figure 4 : Composition moyenne d'une benne de Tout-Venant de déchèterie en 2024

# SOMMAIRE

■ INTRODUCTION . ENJEUX, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE .....	10
■ PARTIE 1 . LA COLLECTE DES DÉCHETS PAR LE SERVICE PUBLIC EN FRANCE MÉTROPOLITAINE : CHIFFRES CLÉS 2023 .....	12
■ PARTIE 2 . LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) .....	13
2.1.    EVOLUTION DES OMR DEPUIS 1993 .....	14
2.1.1.    Un ratio d'OMR par habitant en baisse depuis 30 ans .....	14
2.1.2.    Évolution de la composition des OMR par matériau depuis 1993 .....	15
2.1.3.    Quels déchets ne devraient pas se retrouver dans les OMR en 2024 ? .....	16
2.2.    UNE AMÉLIORATION DU TRI À LA SOURCE DEPUIS 2017 .....	17
2.2.1.    Les biodéchets présents dans les OMR .....	17
2.2.2.    Les déchets de la CS Multimatériaux présents dans les OMR .....	18
2.2.3.    Les emballages en verre présents dans les OMR .....	19
2.2.4.    Les déchets faisant l'objet d'autres collectes présents dans les OMR .....	20
2.2.5.    Les déchets résiduels présents dans les OMR .....	21
2.3.    PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES DES OMR .....	21
2.3.1.    Mesure de l'humidité des OMR .....	21
2.3.2.    Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) des OMR .....	23
■ PARTIE 3 . LES COLLECTES SÉPARÉES .....	24
3.1.    EN BREF : LES COLLECTES SÉPARÉES EN 2024 .....	25
3.2.    LA COLLECTE SÉPARÉE DES MULTIMATÉRIAUX .....	25
3.2.1.    Un ratio de multimatériaux en hausse constante depuis 2007 .....	25
3.2.2.    Une forte évolution de la composition par matériau depuis 2007 .....	26
3.2.3.    Une hausse des déchets non-conformes depuis 2017 .....	27
3.3.    LA COLLECTE SÉPARÉE DES EMBALLAGES EN VERRE .....	28
3.4.    TAUX DE CAPTAGE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES PAR LES COLLECTES SÉPARÉES .....	29
3.5.    LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS .....	31
3.5.1.    Des résultats très différents selon les types de collectes .....	31
3.5.2.    La composition de la collecte séparée des biodéchets alimentaires en 2024 .....	32

■ PARTIE 4 . LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE .....	33
41.    LA COMPOSITION MOYENNE DES APPORTS EN DÉCHÈTERIE PAR TYPE DE FLUX .....	34
41.1.    Flux résiduel en déchèterie : le Tout-Venant .....	34
41.2.    Les autres flux de déchèterie caractérisés : Métaux, Bois et Mobilier .....	36
■ PARTIE 5 . BILAN DES DMA PRIS EN CHARGE PAR LE SPGD .....	39
51.    BILAN DES FLUX DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRIS EN CHARGE PAR LE SPGD .....	39
51.1.    Évolution 2017-2023 : données des Enquêtes Collecte .....	39
51.2.    Bilan des flux de DMA SPGD en 2024 .....	40
52.    DÉCHETS RELEVANT DE FILIÈRES REP PRIS EN CHARGE PAR LE SPGD .....	42
52.1.    Bilan des déchets couverts par une filière REP au sein des flux de DMA pris en charge par le SPGD .....	42
52.2.    Gros plan sur les emballages plastiques .....	46
53.    GISEMENTS CIBLÉS PAR DES ACTIONS DE PRÉVENTION .....	47
53.1.    Cadre national de la prévention des déchets .....	47
53.2.    Leviers d'action prioritaires .....	47
54.    POTENTIELS DE VALORISATION .....	50
■ SIGLES ET ACRONYMES .....	52



# INTRODUCTION

## ENJEUX, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Depuis 1993, l'ADEME réalise des campagnes de caractérisation des déchets ménagers et assimilés (DMA) gérés par le service public de gestion des déchets (SPGD). Les DMA SPGD sont les déchets des ménages et des activités économiques dit « assimilés<sup>2</sup> » qui, étant gérés par le SPGD se retrouvent dans les **ordures ménagères résiduelles** (OMR), les **collectes séparées** (CS) et les **collectes en déchèteries publiques**.

Ces campagnes sont basées sur la méthode MODECOM® (MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères) développée par l'ADEME et servant à déterminer la **composition des flux de déchets** par l'élaboration de **plans d'échantillonnage représentatifs d'un territoire** donné et des prélèvements selon des **protocoles normalisés**. La campagne 2024 est la quatrième<sup>3</sup> réalisée en France Métropolitaine<sup>4</sup>.

La connaissance de la composition des DMA SPGD est un élément clé de la politique de gestion des déchets et constitue une véritable **aide à la décision dans les choix techniques et organisationnels locaux et dans le suivi des politiques menées**.

Elle permet en particulier d'**évaluer les politiques en place et l'atteinte des objectifs** fixés aux niveaux national et européen et de définir des actions prioritaires à réaliser afin d'atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, le service public de gestion des déchets prend actuellement en charge des déchets relevant des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP). L'identification précise des gisements concernés est importante pour **quantifier ces gisements** au sein des différents flux collectés.

## 5 GRANDS OBJECTIFS

- 1 Mesurer l'évolution de la composition des DMA
- 2 Identifier les gisements des déchets d'emballages plastiques pris en charge par le SPGD
- 3 Identifier les gisements ciblés par des actions de prévention et notamment le gaspillage alimentaire
- 4 Évaluer les potentiels de valorisation des déchets collectés
- 5 Réaliser un inventaire des quantités et flux normalement attribués aux filières REP pris en charge par le SPGD

2 Collectés avec les déchets des ménages sans sujétions techniques particulières.

3 Les précédentes campagnes ont été réalisées en 1993, 2007 et 2017.

4 Les DROM-COM font l'objet de campagnes dédiées à leur territoire.

Un plan d'échantillonnage a été établi et dimensionné afin de répondre aux **5 grands objectifs** attendus.

Contrairement aux campagnes précédentes, cette étude ne distingue pas l'origine des DMA SPGD entre les déchets ménagers et ceux issus d'activités économiques, offrant ainsi une vision globale des flux de déchets<sup>5</sup>.



*Figure 5 : Echantillons caractérisés dans le cadre du MODECOM® 2024*

- Pour la caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) et de la **collecte séparée des multimatériaux** (CSM), 50 communes ont été sélectionnées de manière aléatoire afin d'être représentatives du territoire métropolitain, au regard de trois variables : la typologie d'habitat SINOE® de l'EPCI auquel appartient la commune (urbain, rural, mixte, touristique / commercial), le mode de collecte des OMR et le mode de collecte de la CSM (porte-à-porte – PAP – ou apport volontaire – AV).
- Pour la caractérisation de la **collecte séparée de biodéchets** (CSB), 30 communes ont été sélectionnées de manière aléatoire afin d'être représentatives du territoire métropolitain, au regard de deux variables : la nature des déchets acceptés dans la collecte (déchets alimentaires seuls ou en mélange avec des déchets verts) et le mode de collecte (PAP ou AV).
- 50 **déchèteries** acceptant les déchets des ménages ont été sélectionnées au sein de sept typologies définies selon la présence ou non de certains flux (Bois, DEA, Plâtre et Plastiques) et déclinées en deux catégories selon l'acceptation ou non des déchets des professionnels. Au total, 377 bennes<sup>6</sup> ont été caractérisées sur les flux de **Tout-Venant, Métaux, Bois et DEA**.
- Certains flux collectés par le SPGD n'ont pas été caractérisés dans le cadre du MODECOM® 2024, comme la collecte séparée du verre, les autres collectes séparées et les bennes mono-flux en déchèterie (DEEE, gravats, plâtre, etc.). Ils ont cependant été pris en compte dans le cadre du bilan des DMA pris en charge par le SPGD (*cf. Partie 5*). Les données utilisées (tonnages et ratios de production par habitant) sont issues des résultats de l'Enquête Collecte 2023<sup>7</sup> **extrapolés à l'échelle de la France métropolitaine**<sup>8</sup>.

### Disponibilité des données

Sont disponibles sur le portail de l'ADEME :

- La grille de tri OMR et CS – MODECOM® 2024 ;
- La grille de tri Déchèteries – MODECOM® 2024 ;
- L'ensemble des résultats analysés lors de la campagne nationale MODECOM®.

Par ailleurs, l'ensemble des méthodologies suivies, des résultats et des analyses sont détaillés dans le rapport technique, disponible sur la librairie ADEME.

<sup>5</sup> Pour rappel, en 2017, les déchets issus des activités économiques représentaient en moyenne 20 % des OMR, 15 % des collectes séparées et 17 % des apports en déchèterie.

<sup>6</sup> 8 bennes Plastiques ont également été caractérisées dans le cadre du MODECOM® 2024 mais les résultats associés ne sont pas présentés ici (faible fiabilité des données du fait du nombre restreint d'échantillons caractérisés).

<sup>7</sup> Charlotte PELLUAU (ADEME), Jean-Baptiste ROBIN, Martin De RANCOURT, Chloé MAHE (INDDIGO), Septembre 2025. La collecte des déchets par le service public en France en France en 2023 : résultats clés, 53 pages.

<sup>8</sup> Les chiffres présentés dans ce document, qui concerne la France métropolitaine, sont différents de ceux du rapport de l'Enquête Collecte 2023 qui incluent les DROM-COM.

# 1

# LA COLLECTE DES DÉCHETS PAR LE SERVICE PUBLIC EN FRANCE MÉTROPOLITAINE : CHIFFRES CLÉS 2023

Les données issues de l'Enquête Collecte 2023 utilisées dans cette synthèse concernent uniquement la France métropolitaine et n'incluent donc pas les territoires ultramarins. C'est pourquoi les résultats présentés dans ce document peuvent différer des résultats nationaux de l'Enquête Collecte 2023<sup>9</sup>. C'est également la raison de l'emploi du terme « gisement métropolitain » dans ce document plutôt que celui de « gisement national ».

**En 2023, près de 37 millions de tonnes de DMA ont été collectées par le SPGD**

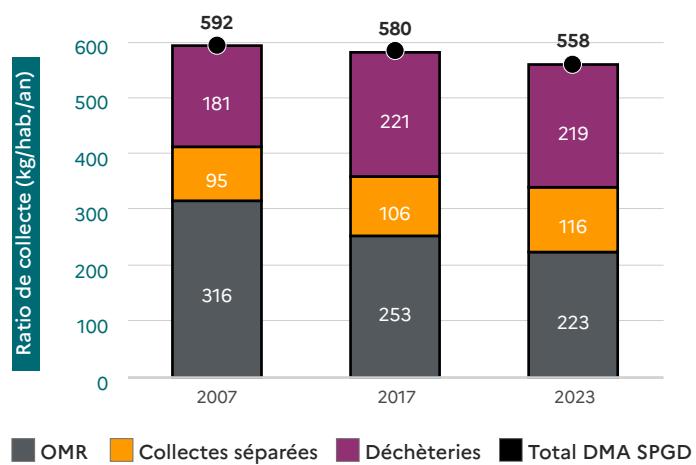
Parmi les déchets ménagers et assimilés pris en charge par le service public de gestion des déchets (DMA SPGD), on distingue :

- Les flux de **déchèterie** qui sont les déchets apportés par les usagers dans les déchèteries accueillant à minima les déchets des ménages ;
- Les **flux faisant l'objet de collectes séparées** qui visent à collecter les déchets ménagers et assimilés préalablement triés par les usagers, dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques ;
- Les **ordures ménagères résiduelles** qui désignent les déchets collectés par le SPGD ni par une collecte séparée ni en déchèterie.

En 2023, les OMR représentent 40 % des DMA SPGD, les collectes séparées 21 % et les déchets collectés en déchèterie 39 %.

Depuis 2007, on observe une diminution globale de 6 % du ratio de DMA par habitant, liée à :

- Une diminution de près de 30 % des quantités d'OMR collectées par habitant et par an ;
- Une augmentation de plus de 20 % des quantités de déchets collectés séparément (hors déchèteries) ;
- Une augmentation de plus de 20 % des quantités de déchets collectés en déchèterie.



**Figure 6 : Évolution des ratios de collecte des DMA SPGD de 2007 à 2023 (source : Enquêtes Collecte)**

<sup>9</sup> <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/8644-la-collecte-des-dechets-par-le-service-public-en-france.html>

# 2

# LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)



## Explications méthodologiques préalables

**La méthodologie employée** pour la caractérisation des OMR lors de la campagne MODECOM® 2024, conforme aux normes NF X30-413<sup>10</sup> et NF X30-408<sup>11</sup>, repose sur le principe de prélèvements représentatifs et de tri selon des fractions granulométriques, en catégories (identification du matériau majoritaire du déchet) et / ou sous-catégories (précision sur le type de déchet). Ces normes garantissent la représentativité des résultats obtenus pour chaque échantillon et la reproductibilité de l'analyse.

**Les études préliminaires** menées en 2023 ont défini que 100 échantillons d'OMR devaient être caractérisés à l'échelle métropolitaine, issus de 50 communes, selon un échantillonnage aléatoire stratifié fondé sur les données de l'Enquête Collecte 2021.

**16 strates de communes ont été définies, basées sur les critères d'échantillonnage des OMR suivants :**

- La typologie d'habitat : Rural, Urbain, Mixte et Touristique / Commercial ;
- Le mode de collecte des OMR : Porte-À-Porte (PAP) ou Apport Volontaire (AV) ;
- Le mode de collecte des Multimatériaux : Porte-À-Porte (PAP) ou Apport Volontaire (AV).

Pour chaque commune sélectionnée, deux échantillons d'OMR (issus de deux tournées de collecte différentes) et un échantillon de CSM ont été caractérisés.

Cinq échantillons caractérisés ont été retirés de l'analyse car présentant des valeurs aberrantes, ce qui porte à 95 le nombre d'échantillons analysés.

**Les résultats qui suivent** portent sur la composition moyenne de ces échantillons d'OMR. Ils sont donnés en composition massique (%) et extrapolés en kg par habitant et par an (kg/hab./an) sur la base des données de l'Enquête Collecte 2023 à l'échelle métropolitaine.

**Les valeurs moyennes exprimées** sont accompagnées de demi-intervalles de confiance à 95 % (½ IC 95) qui permettent d'apprécier la dispersion des données. Ils signifient qu'une caractérisation exhaustive des flux analysés aurait 95 % de chance de se trouver au sein de cet intervalle. Ainsi, pour une moyenne de 20 % associée à un ½ IC de 5 %, l'intervalle de valeurs dans lequel il y a 95 % de chances de trouver la vraie valeur moyenne se situerait entre 15 et 25 %.

**Des analyses supplémentaires** ont par ailleurs été réalisées en laboratoire : des mesures d'humidité sur 20 échantillons d'OMR et des mesures de pouvoir calorifique inférieur (PCI)<sup>12</sup> sur 15 échantillons d'OMR.

10 «Constitution d'un échantillon de déchets ménagers et assimilés contenus dans une benne à ordures ménagères» de mars 2022

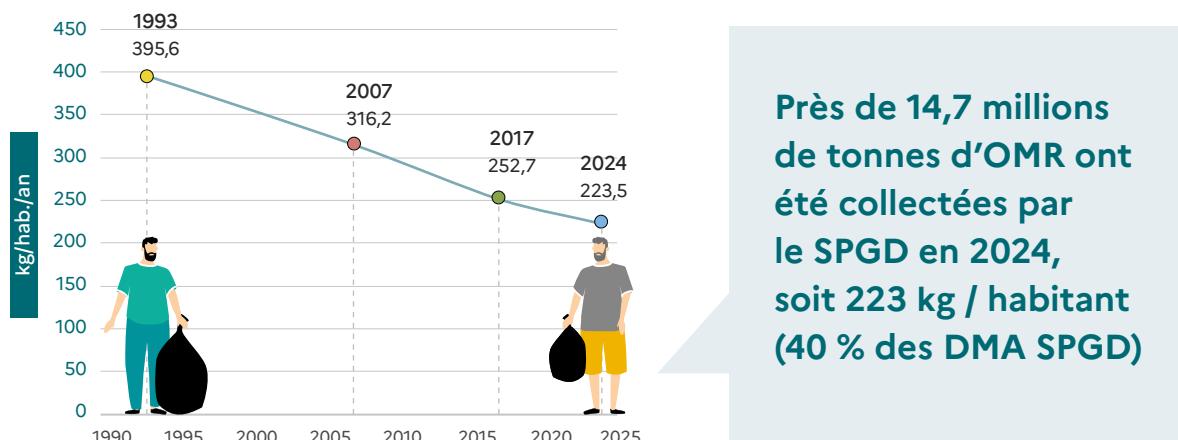
11 «Déchets ménagers et assimilés - Méthode de caractérisation - Analyse sur produit brut» de novembre 2020

12 L'analyse des éléments non organiques (plastiques, verre et métaux) présents dans les fines de taille inférieure à 8 mm a par ailleurs été réalisée, les résultats associés sont présentés dans le rapport détaillé de l'étude.

## 2.1. EVOLUTION DES OMR DEPUIS 1993

### 2.1.1. UN RATIO D'OMR PAR HABITANT EN BAISSE DEPUIS 30 ANS

Depuis 1993, le ratio de collecte des OMR par habitant a diminué progressivement sur le territoire métropolitain, passant de **396 kg/hab./an** à **223 kg/hab./an** en 2024<sup>13</sup>, soit **une baisse de 44 % en 30 ans**.



**Figure 7**  
Ratios d'OMR collectées en France métropolitaine en 1993, 2007, 2017 et 2024 (kg/hab./an)



### Evolution de la réglementation

Depuis la première campagne de caractérisation métropolitaine, la réglementation française a connu d'importantes évolutions avec un impact sur la quantité d'OMR produite. On peut citer :

- la généralisation progressive du tri à la source pour un nombre croissant de flux de déchets et ce sur tout le territoire métropolitain,
- l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes sur les déchets (TGAP déchets) mis en décharge et incinérés,
- le développement des filières à responsabilité élargie du producteur.

Plus récemment, les dernières évolutions réglementaires ont concerné :

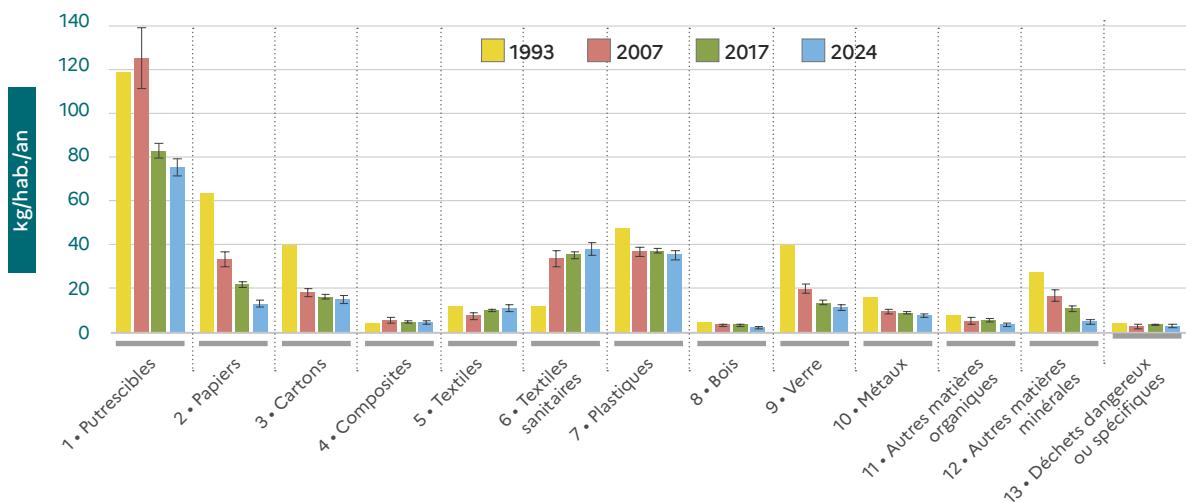
- **Les emballages** avec la généralisation de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023, signifiant que l'ensemble des emballages sont désormais acceptés dans la poubelle de tri ;
- **Les biodéchets** avec la généralisation du tri à la source des biodéchets : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à leurs habitants.

<sup>13</sup> Pour l'année 2024, les données sont issues de l'Enquête Collecte 2023.

## 2.1.2 ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES OMR PAR MATÉRIAUX DEPUIS 1993

Les campagnes MODECOM® 1993 et 2007 étant basées sur des grilles de tri détaillées très différentes, la comparaison avec les résultats des campagnes MODECOM® 2017 et 2024 est présentée en grandes catégories de matériaux uniquement.

Il convient également de rappeler que le MODECOM® 2007 a été réalisé selon une méthodologie différente<sup>14</sup>.



**Figure 8**

Ratios de déchets par catégorie au sein des OMR en 1993, 2007, 2017 et 2024 (kg/hab./an)

Les intervalles de confiance (IC) calculés sont présentés sur les graphiques. Leur lecture se fait de la façon suivante :

A titre d'exemple, en 2007, les putrescibles représentaient en moyenne 125 kg/hab./an +/- 14 kg/hab./an au sein des OMR. L'intervalle de valeurs dans lequel il y a 95 % de chances de trouver la vraie valeur moyenne des putrescibles se situerait ainsi entre 111 et 139 kg/hab./an.

**Les résultats** permettent de mettre en avant des **évolutions des OMR collectées depuis 1993**, notamment :

- une forte diminution des déchets putrescibles entre 2007 et 2017 ;
- une diminution de certains matériaux recyclables (papiers, cartons, verre, métaux) et des autres matières minérales (céramique, gravats, etc.) depuis 1993 ;
- à l'inverse, une hausse des textiles sanitaires (couches, lingettes, essuie-tout, etc.) ;
- une relative stabilité sur les autres catégories de déchets, si l'on tient compte des incertitudes liées aux intervalles de confiance.

Ces observations ne tiennent cependant pas compte du caractère valorisable ou non des déchets.

<sup>14</sup> Le criblage de la campagne 2007 a été réalisé via un trommel et le tri effectué en utilisant la méthode de tri sur sec. Les résultats de 2007 sont exprimés ici sur une base humide, après conversion. Cette méthodologie a un impact sur la répartition granulométrique et peut potentiellement induire un biais par rapport à la méthode sur brut eu égard aux hypothèses et approximations découlant de la conversion sec/brut.

## 2.1.3 QUELS DÉCHETS NE DEVRAIENT PAS SE RETROUVER DANS LES OMR EN 2024 ?

Afin de faciliter la lecture des résultats, les déchets sont placés au sein de **5 grands gisements de détournement** permettant **d'identifier facilement les potentiels de réduction des OMR**. On trouve ainsi au sein des OMR en 2024 :

- **Les biodéchets** : Ils représentent encore 32 % des OMR (soit 71 kg/hab./an), alors que ces déchets devraient faire l'objet d'un tri à la source pour être valorisés en amendement organique et/ou sous forme de biogaz (compostage ou méthanisation) ;
- **Les déchets faisant l'objet de la CS Multimatériaux** (papiers et emballages ménagers hors verre) : Ils représentent 26 % des OMR (soit 59 kg/hab./an) alors qu'ils devraient être triés dans des bacs ou points d'apport volontaire dédiés et ainsi être valorisés ;
- **Les emballages en verre** : 5 % des OMR (soit 11 kg/hab./an) pourraient être triés dans des points d'apport volontaire ou des bacs dédiés et ainsi être recyclés ;
- **Les déchets faisant l'objet d'autres collectes**, notamment dans le cadre de filières de responsabilité élargie du producteur (tels que les textiles, articles de sport, électroménagers, médicaments...) : ils représentent 6 % des OMR (soit 13 kg/hab./an) et devraient être apportés à des points de collecte spécifiques afin d'être valorisés ou traités de manière adaptée ;
- **Les déchets résiduels** : (mouchoirs, couches...). Ils représentent 31 % des OMR (soit 69 kg/hab./an) et sont des déchets sans filière de valorisation dédiée. Il est néanmoins possible de les réduire via des actions de prévention.

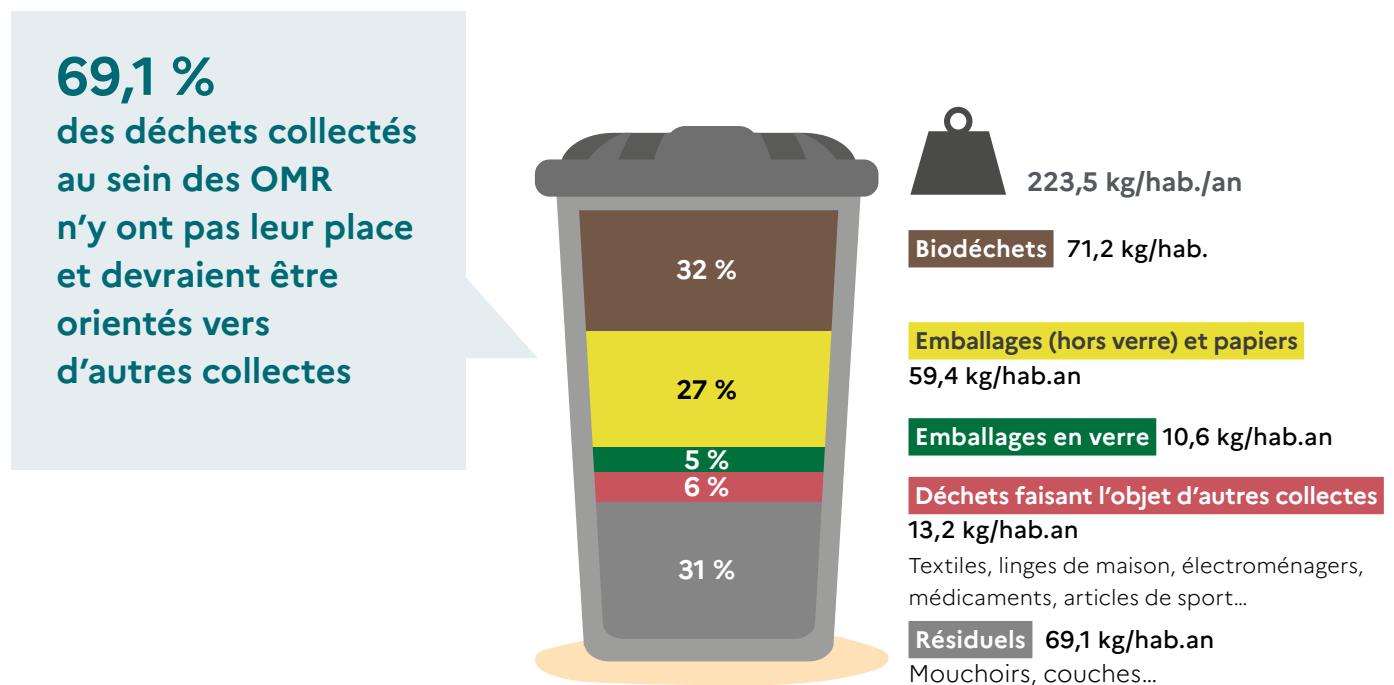


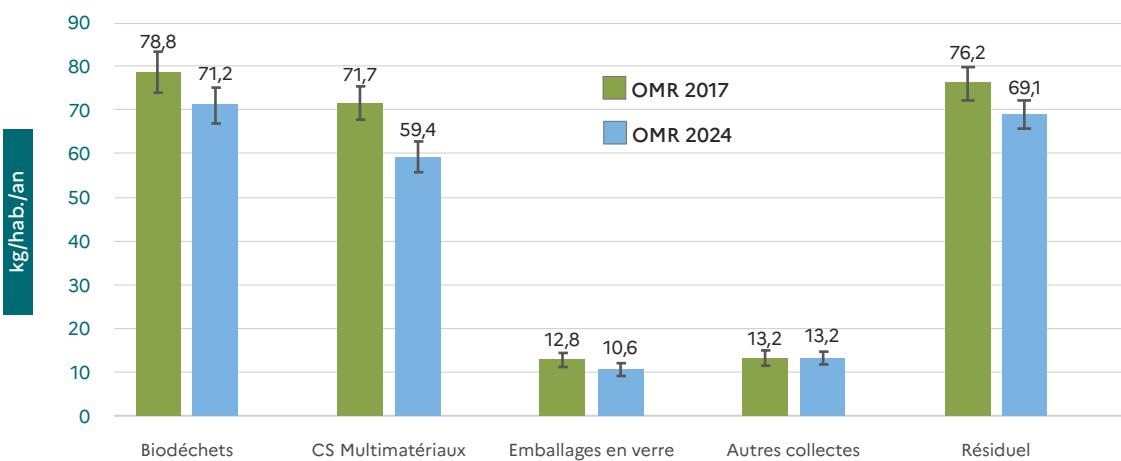
Figure 9  
OMR – De quoi est composée notre poubelle grise en 2024 ?

## 2.2. UNE AMÉLIORATION DU TRI À LA SOURCE DEPUIS 2017

Par rapport à la campagne de 2017, le ratio d'OMR produit par habitant **continue de diminuer**, grâce à :

- une baisse de près de **10 % des biodéchets** (-7,6 kg/hab./an)
- une baisse de **17 % des déchets devant faire l'objet de la CSM** (-11,7 kg/hab./an).

Concernant ces derniers, la baisse est principalement **liée à une diminution de la quantité de papiers** au sein des OMR (- 8,2 kg/hab./an soit une **baisse de 43 %**), qui peut s'expliquer par un changement des pratiques de consommation (limitation des impressions, du courrier...).



**Figure 10 : Composition moyenne des OMR en 2017 et 2024 par gisement de détournement (en kg/hab./an)**

### 2.2.1. LES BIODÉCHETS PRÉSENTS DANS LES OMR

**Les biodéchets présents au sein des OMR ont diminué depuis 2017, mais ils représentent encore une quantité significative :**

- **32 % des OMR**, proportion stable depuis la dernière campagne (31 % en 2017)
- **71 kg/hab./an en 2024**, soit une baisse de 10 % par rapport à 2017 (79 kg/hab./an)



Les **biodéchets** regroupent l'ensemble des sous-catégories qui devraient faire l'objet d'un **tri à la source pour une valorisation organique**<sup>15</sup>. Il s'agit principalement de déchets alimentaires, les déchets verts sont très peu présents au sein des OMR.

<sup>15</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de mettre en place des solutions de tri à la source des biodéchets pour les ménages par du compostage de proximité ou par une collecte dédiée (Loi AGEC).

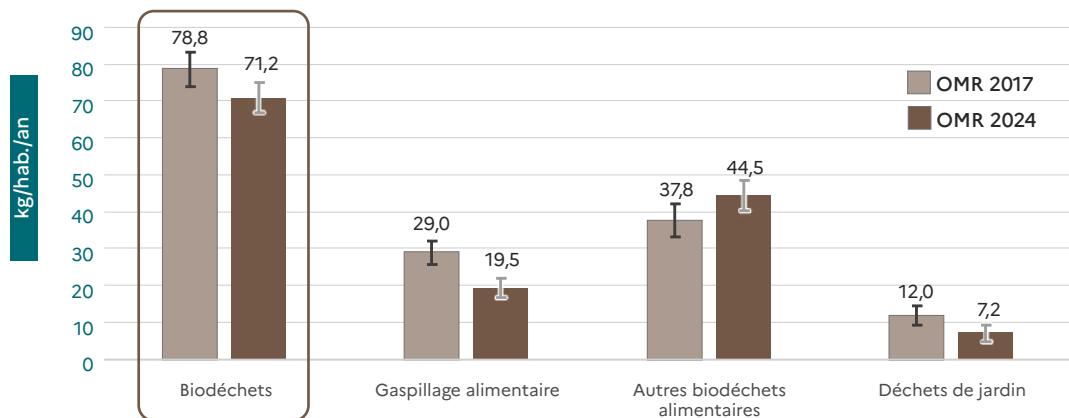


Figure 11 : Biodéchets dans les OMR en 2017 et 2024 (en kg/hab./an)

La baisse des quantités de **biodéchets** au sein des OMR s'explique en particulier par une baisse du gaspillage alimentaire. Ces produits alimentaires consommables représentent toutefois encore 19,5 kg/hab./an au sein des OMR et pourraient faire l'objet **d'actions de prévention spécifiques** (cf. section dédiée 5.3).

## 2.2.2. LES DÉCHETS DE LA CS MULTIMATÉRIAUX PRÉSENTS DANS LES OMR

Bien que l'extension des consignes de tri ait été généralisée à l'ensemble des emballages ménagers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, on trouve encore des quantités importantes de papiers et d'emballages, notamment en plastique et en carton, dans les OMR.

Les déchets faisant l'objet de la CSM représentent ainsi :

- **27 % des OMR**, proportion stable depuis la dernière campagne (28 % en 2017)
- **59 kg/hab./an en 2024**, soit une baisse de 17 % par rapport à 2017 (72 kg/hab./an)



Les déchets devant être collectés au sein de la **CS Multimatériaux** regroupent les papiers et les emballages ménagers hors verre qui devraient être collectés au sein du bac ou des colonnes de tri. Ces déchets font partie du périmètre de la **filière REP Emballages ménagers-Papiers**.

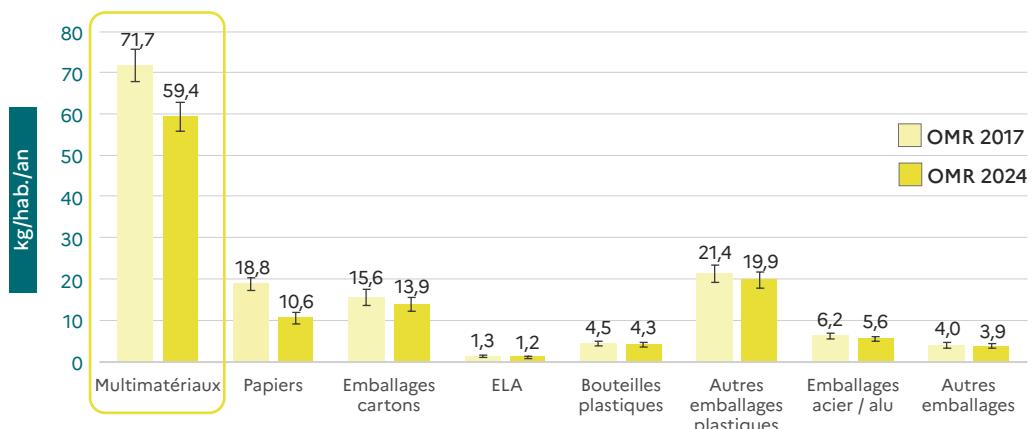


Figure 12 : Déchets faisant l'objet de la CS Multimatériaux dans les OMR en 2017 et 2024 (en kg/hab./an)

Les déchets de la **CS Multimatériaux** présents dans les OMR ont diminué de **11,7 kg/hab./an** au sein des OMR entre 2017 et 2024, soit une baisse de 17 %. Cette dernière est principalement liée à **une forte diminution de la quantité de papiers au sein des OMR** (- 8,2 kg/hab./an, soit une baisse de 43 %), qui peut s'expliquer par un changement des pratiques de consommation (limitation des impressions, du courrier...).



TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



Les quantités d'emballages ménagers jetés avec les OMR ont également diminué (- 4,1 kg/hab./an soit une baisse de 8 %) ; ceci peut être lié à un meilleur geste de tri, induit notamment par la généralisation de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages.

## 2.2.3. LES EMBALLAGES EN VERRE PRÉSENTS DANS LES OMR

Les emballages en verre représentent :

- ▶ **4,7 % des OMR, proportion stable depuis la dernière campagne (5,1 % en 2017)**
- ▶ **11 kg/hab./an en 2024, soit une baisse de 15 % par rapport à 2017 (13 kg/hab./an)**



## 2.2.4. LES DÉCHETS FAISANT L'OBJET D'AUTRES COLLECTES PRÉSENTS DANS LES OMR

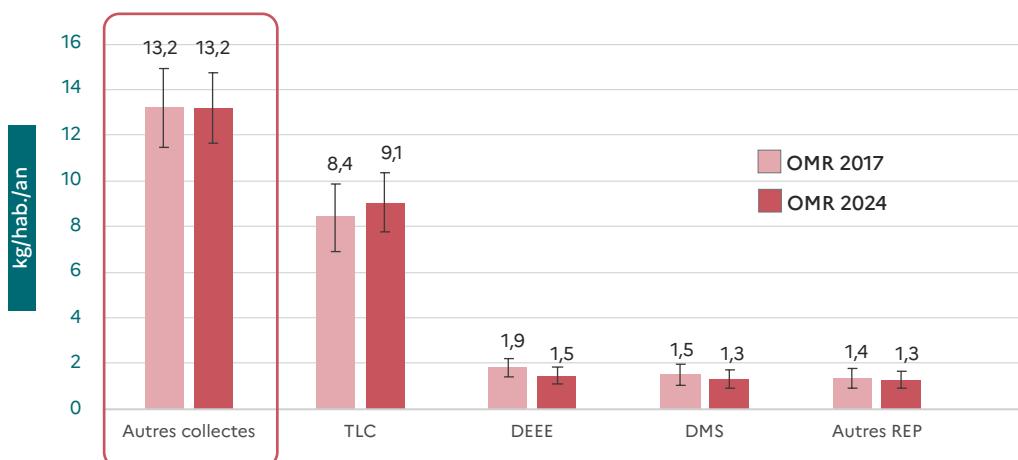
Les **déchets faisant l'objet d'autres collectes** correspondent aux déchets pour lesquels il existe des **filières spécifiques**, autres que les collectes séparées de Biodéchets, de Multimatériaux et de Verre.

Il s'agit principalement de déchets couverts par une filière à responsabilité élargie du producteur : textiles, linge, chaussures (TLC), déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets ménagers spéciaux (DMS)...



**Les déchets faisant l'objet d'autres collectes représentent :**

- **5 % des OMR**, proportion stable depuis la dernière campagne (6 % en 2017)
- **13 kg/hab./an en 2024**, soit la même quantité qu'en 2017



**Figure 13 : Déchets faisant l'objet d'autres collectes dans les OMR en 2017 et 2024 (en kg/hab./an)**

Les **déchets faisant l'objet d'autres collectes** n'ont pas évolué de manière significative entre 2017 et 2024 dans les OMR.

## 2.2.5. LES DÉCHETS RÉSIDUELS PRÉSENTS DANS LES OMR

**Les déchets résiduels sont des déchets sans filière dédiée, qu'il est néanmoins possible de réduire via des actions de prévention.**

**Ils représentent :**

- ▶ **31 % des OMR**, proportion stable depuis la dernière campagne (30 % en 2017)
- ▶ **69 kg/hab./an en 2024**, soit – 9 % par rapport à 2017 (76 kg/hab./an)



Les textiles sanitaires sont une composante importante des **déchets résiduels** : **ils représentent 38 kg/hab./an en 2024**.

Parmi ces déchets, on note :

- des quantités significatives de **papiers souillés** (essuie-tout, mouchoirs, etc. : 19,2 kg/hab./an) et de couches bébé (13,0 kg/hab./an) ;
- les **lingettes** ne représentent qu'une partie (non quantifiable car non triées séparément dans la grille MODECOM®) des autres **déchets hygiéniques** (qui incluent lingettes, protections hygiéniques féminines, couches adultes : 5,8 kg/hab./an).

Une partie de ces déchets pourrait être évitée à la source, par l'utilisation de **textiles réutilisables** notamment (*cf. section dédiée 5.3*).

## 2.3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES DES OMR

### 2.3.1. MESURE DE L'HUMIDITÉ DES OMR

Les mesures d'humidité effectuées sur les OMR ont été réalisées par fraction (papiers, cartons, etc.) puis l'humidité moyenne globale des OMR a été calculée à partir de l'humidité de chaque fraction et de la part que représente cette fraction au sein des OMR. Elles sont exprimées sur masse humide.

**Tableau 1 : Taux d'humidité moyen des OMR par fraction de déchets en 2017 et 2024 et demi-intervalles de confiance associés**



Fraction	Taux d'humidité 2017	$\frac{1}{2}$ IC 2017	Taux d'humidité 2024	$\frac{1}{2}$ IC 2024
Déchets de Jardin	59,9 %	4,2 %	59,7 %	8,9 %
Autres fractions de déchets putrescibles	55,2 %	3,5 %	59,6 %	7,9 %
Papiers	24,6 %	2,0 %	28,9 %	4,0 %
Cartons	33,5 %	2,3 %	33,7 %	4,6 %
Emballages composites	24,2 %	1,8 %	28,3 %	3,9 %
Autres Fractions composites	NA*	NA*	18,8 %	16,3 %
Textiles	30,1 %	3,2 %	33,7 %	4,7 %
Textiles sanitaires	53,0 %	3,3 %	60,0 %	8,1 %
Films plastiques	27,9 %	2,0 %	35,8 %	4,8 %
Autres fractions plastiques	18,0 %	1,8 %	20,1 %	2,8 %
Emballages en bois	NA*	NA*	13,0 %	11,1 %
Autres fractions en bois	NA*	NA*	26,0 %	4,8 %
Verre	1,3 %	0,4 %	2,2 %	0,4 %
Métaux	12,1 %	1,9 %	13,2 %	1,9 %
Autres matières organiques	NA*	NA*	27,5 %	4,4 %
Autres matières minérales	6,6 %	1,9 %	14,1 %	2,9 %
Eléments fins < 8 mm	44,0 %	2,6 %	46,3 %	6,3 %
<b>Recomposition OMR</b>	<b>36,9 %</b>	<b>4,5 %</b>	<b>42,1 %</b>	<b>6,3 %</b>

\* NA : Non Analysé

A titre d'exemple, la fraction «Déchets de Jardin» présente en 2024 un taux d'humidité de 59,7 %  $\pm$  8,9 %, ce qui signifie qu'on peut considérer, avec un niveau de confiance de 95 %, que le taux d'humidité de cette fraction est compris entre 50,8 % et 68,6 %.

**Les déchets de jardin, les autres déchets putrescibles, les textiles sanitaires et les éléments fins < 8 mm<sup>16</sup> sont les catégories les plus humides.** Les autres catégories, qui concernent à l'origine des éléments plus secs par nature, ont absorbé de l'humidité au contact des autres déchets présents au sein des OMR.

On note une tendance à la hausse des taux d'humidité de la plupart des fractions de déchets par rapport à 2017. Il est cependant important de noter que les intervalles de confiance associés sont relativement élevés, notamment pour les fractions pour lesquelles un nombre réduit d'échantillons ont été analysés. **Ces résultats sont donc à considérer avec beaucoup de prudence.**

Le taux d'humidité moyen des OMR est ainsi de **42,1 %**, avec un large intervalle de confiance ( $\pm$  6,3 %) traduisant l'incertitude portant sur ce résultat. En 2017, le taux d'humidité moyen était de 36,9 %, avec un intervalle de confiance de  $\pm$  4,5 %.

<sup>16</sup> Les éléments fins < 8 mm des OMR sont majoritairement composés de déchets putrescibles.



### 2.3.2. POUVOIR CALORIFIQUE INFÉRIEUR (PCI) DES OMR

Des mesures de Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) ont été réalisées par fraction d'OMR. Ces analyses n'avaient pas été réalisées lors du MODECOM® de 2017, mais dans le cadre de celui de 2007.

**Tableau 2 : PCI moyen des OMR sur matière sèche (MS), par fraction de déchets, en 2007 et en 2024, et demi-intervalles de confiance associés**

Fraction	PCI moyen en 2007 (J/g <sub>MS</sub> )	PCI moyen en 2024 (J/g <sub>MS</sub> )	½ IC 2024 (J/g <sub>MS</sub> )
Déchets de Jardin	17 903	16 606	1 093
Autres fractions putrescibles		16 975	1 231
Papiers	13 824	14 398	884
Cartons	15 614	15 635	856
Emballages composites	23 216	19 794	1 524
Autres Fractions composites		19 251	-
Textiles	22 145	18 466	1 192
Textiles sanitaires	19 446	18 040	1 893
Films plastiques	35 489	27 808	2 940
Autres fractions plastiques		25 616	2 641
Emballages en bois		17 300	2 316
Autres fractions en bois	18 748	17 822	663
Autres matières organiques		16 781	3 311
Verre	716	NA*	NA*
Métaux	10 725	NA*	NA*
Autres matières minérales	1 656	NA*	NA*
DMS	NA*	NA*	NA*
Eléments fins < 8mm	9 882	9 819	1 799

\* NA : Non Analysé

Le PCI global moyen des OMR en 2024, calculé à partir de la composition moyenne des OMR (distribution sur sec) et des PCI par fraction et exprimé par rapport à la masse sèche est de **16,3 MJ/kg<sub>MS</sub>** ( $\pm 2,9$  MJ/kg<sub>MS</sub>), soit **3,9 kcal/g<sub>MS</sub>** ( $\pm 0,7$  kcal/g<sub>MS</sub>). Les intervalles de confiance associés à ces résultats sont cependant élevés, traduisant l'hétérogénéité des mesures et les incertitudes élevées portant sur ces résultats.

Le PCI global moyen ayant été calculé avec une valeur de PCI nulle pour les fractions non analysées de verre, de métaux, d'autres matières minérales et de DMS, sa valeur est légèrement sous-estimée.

Le PCI moyen des OMR est également exprimé par rapport à la masse brute (MB) de déchets (sur déchets humides) : il est de **8,4 MJ/kg<sub>MB</sub>**, soit **2,0 kcal/g<sub>MB</sub>**.

Le Tableau 3 synthétise les différentes expressions du PCI global moyen des OMR en 2007 et 2024.

**Tableau 3 : PCI moyen des OMR**

	PCI sur sec PCI <sub>MS</sub> (MJ/kg <sub>MS</sub> )	PCI sur sec PCI <sub>MS</sub> (kcal/g <sub>MS</sub> )	PCI sur brut PCI <sub>MH</sub> (MJ/kg <sub>MH</sub> )	PCI sur brut PCI <sub>MH</sub> (kcal/g <sub>MH</sub> )
OMR 2007	16,1	3,8	9,3	2,2
<b>OMR 2024</b>	<b>16,3</b>	<b>3,9</b>	<b>8,4</b>	<b>2,0</b>

En 2007, le taux d'humidité moyen des OMR était de 36,7 % (contre 42,1 % en 2024). Ainsi, pour un PCI sur matière sèche relativement proche entre les 2 années (16,1 MJ/kgMS en 2007 contre 16,3 en 2024), le PCI sur matière brute est plus faible en 2024 (9,3 MJ/kgMH en 2007 contre 8,4 en 2024).

# 3

## LES COLLECTES SÉPARÉES



### Explications méthodologiques préalables

La méthodologie employée pour la caractérisation des collectes séparées (CS) est identique à celle des OMR<sup>17</sup>, y compris en ce qui concerne la grille de tri suivie.

Deux flux de CS ont été caractérisés en 2024 :

- **La collecte séparée Multimatériaux (CSM)**, correspondant aux papiers et emballages ménagers hors verre ;
- **La collecte séparée des Biodéchets (CSB)** qui correspond à la collecte de déchets alimentaires (avec parfois les déchets verts acceptés en mélange).

Les études préliminaires menées en 2023 ont défini que **50 échantillons de CSM** devaient être caractérisés à l'échelle métropolitaine, répartis dans **50 communes**, selon un échantillonnage aléatoire stratifié fondé sur les données de l'Enquête Collecte 2021. Les communes sélectionnées étant les mêmes que pour les OMR, les critères d'échantillonnage le sont également (typologie d'habitat, mode de collecte des OMR et mode de collecte des Multimatériaux).

Pour la **CSB**, les études préliminaires ont défini que **30 échantillons** devaient être caractérisés à l'échelle métropolitaine, issus de **30 communes**. Ces communes sont différentes de celles sélectionnées pour les caractérisations d'OMR et de CSM. Les collectes spécifiques de déchets verts ne sont pas incluses dans le périmètre du flux CSB.

**Les résultats qui suivent portent sur la composition de la CSM et de la CSB.** Ils sont présentés en composition massique (%) et extrapolés en kg par habitant et par an (kg/hab./an) sur la base des données de l'Enquête Collecte 2023 à l'échelle métropolitaine.

Tout comme pour les OMR, les résultats sont accompagnés de demi-intervalles de confiance à 95 % (½ IC 95), représentés sous forme de traits avec une valeur basse et une valeur haute au sommet des barres d'histogrammes qui permettent d'apprécier la dispersion des données.

<sup>17</sup> Conforme aux normes NF X30-413 et NF X30-408

## 3.1. EN BREF : LES COLLECTES SÉPARÉES EN 2024

En 2024<sup>18</sup>, les déchets faisant l'objet de collectes séparées en métropole représentent **7,6 millions de tonnes** soit **115,4 kg/hab./an** et 21 % des DMA.

- Parmi ces collectes, celle des **multimatériaux** constitue le flux le plus important avec plus de 3,4 millions de tonnes collectées en France métropolitaine, soit 52,8 kg par habitant en 2024.
- Vient ensuite la collecte séparée des **emballages en verre**, en majorité collectés en apport volontaire, qui représente un gisement d'environ 2 millions de tonnes en 2024, soit 33 kg/hab./an. Ce flux, caractérisé en 2017, ne l'a pas été en 2024.
- Les collectes de **biodéchets** (hors collectes dédiées aux déchets verts) représentent quant à elles environ 0,2 million de tonnes en 2024, soit 3,4 kg/hab./an (par habitant du territoire métropolitain et non par habitant desservi par une collecte).
- **D'autres collectes séparées** sont également présentes sur le territoire métropolitain, comme celles des déchets verts (hors déchets alimentaires), des encombrants, des textiles, etc. Ces dernières, assez spécifiques et réparties de manière hétérogène sur tout le territoire, n'ont pas fait l'objet de caractérisations dans le cadre du MODECOM® 2024.

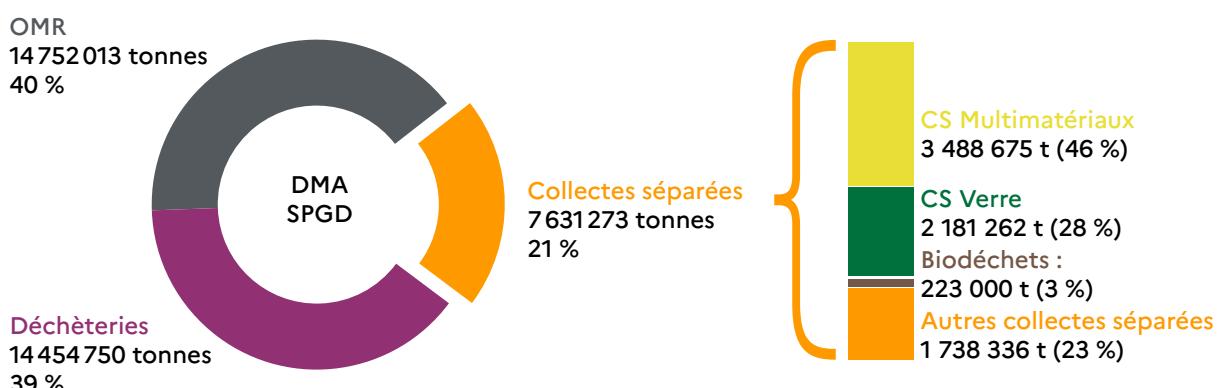


Figure 14 : Les collectes séparées en 2024 : part des DMA SPGD et détail

## 3.2. LA COLLECTE SÉPARÉE DES MULTIMATÉRIAUX

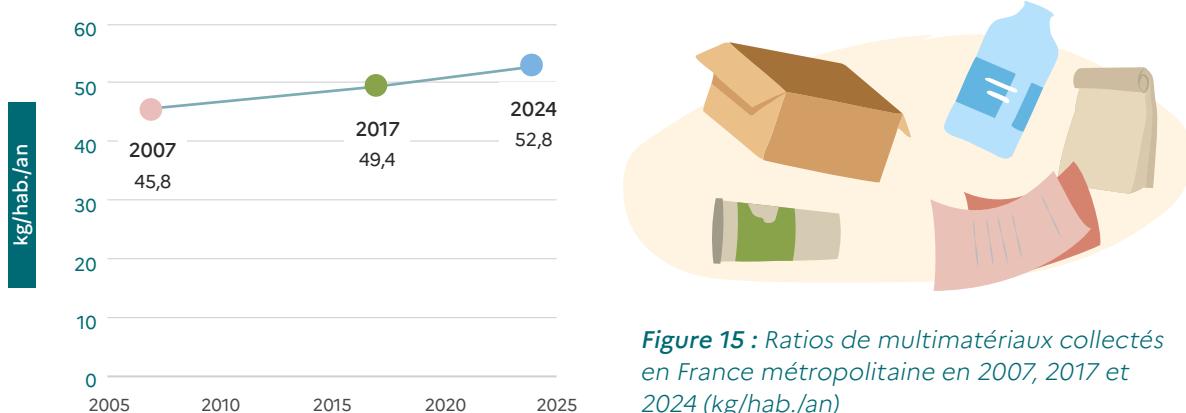


### 3.2.1. UN RATIO DE MULTIMATÉRIAUX EN HAUSSE CONSTANTE DEPUIS 2007

**En 2024, la quantité moyenne de multimatériaux produite par habitant en France s'élevait à 52,8 kg.**

<sup>18</sup> Sur la base des résultats de l'Enquête Collecte 2023

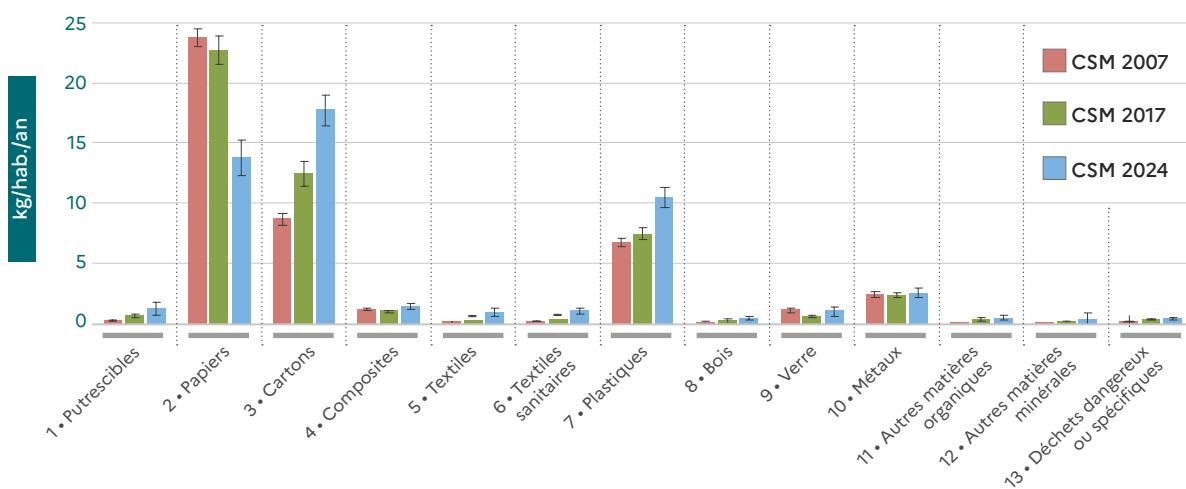
Depuis 2007, le ratio de **multimatériaux** collectés par habitant a augmenté progressivement sur le territoire métropolitain (augmentation de 15 % en plus de 15 ans). Depuis cette date, les consignes de tri se sont progressivement élargies sur l'ensemble du territoire, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, date à laquelle leur généralisation à l'ensemble des emballages a été rendue obligatoire.



**Figure 15 :** Ratios de multimatériaux collectés en France métropolitaine en 2007, 2017 et 2024 (kg/hab./an)

La comparaison de la composition des collectes séparées de **multimatériaux (CSM)** caractérisées en 2007, 2017 et 2024 a été réalisée en grandes catégories de matériaux uniquement, du fait des changements dans les grilles de tri entre les différentes campagnes. Cette approche ne tient cependant pas compte de la conformité des déchets aux consignes de tri.

### 3.2.2. UNE FORTE ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION PAR MATÉRIAUX DEPUIS 2007



**Figure 16 :** Ratios de déchets par catégorie au sein de la CSM en 2007, 2017 et 2024 (kg/hab./an)

Cette approche permet de mettre en avant les évolutions suivantes :

- une nette diminution de la quantité de papiers présents au sein de la CSM entre 2017 et 2024 ;
- une augmentation progressive des quantités de cartons collectés ;
- une augmentation des plastiques entre 2017 et 2024.

### 3.2.3. UNE HAUSSE DES DÉCHETS NON CONFORMES DEPUIS 2017

En 2024, 19 % des déchets de la CS Multimatériaux sont non conformes<sup>19</sup> : ils ne correspondent pas aux consignes de tri. Il s'agit de déchets résiduels qui auraient dû être collectés avec les OMR (mouchoirs, objets en plastique...), de biodéchets (restes alimentaires), d'emballages en verre et de déchets qui auraient dû faire l'objet d'autres collectes (vêtements, électroménager...).

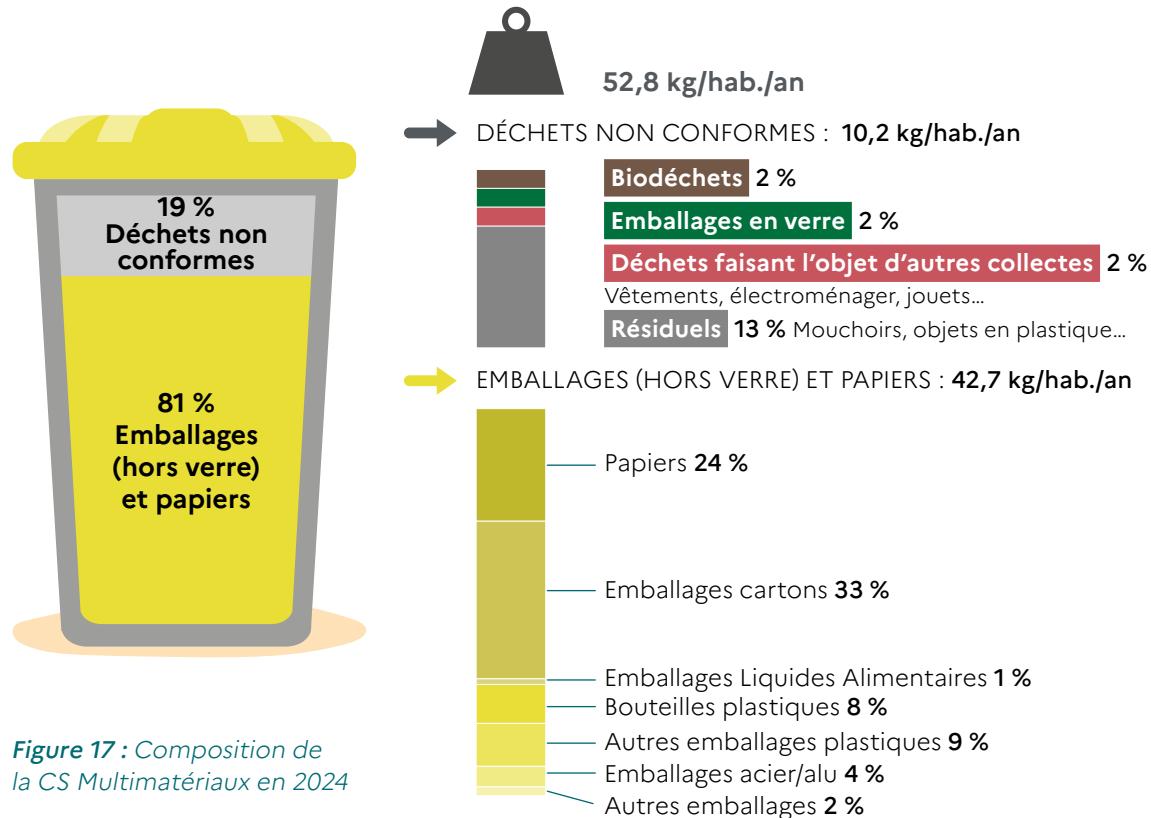


Figure 17 : Composition de la CS Multimatériaux en 2024

On constate une hausse du taux de déchets non conformes au sein de la CSM entre 2017 (12,4 %) et 2024 (19,2 %). Ceci s'explique par une présence plus importante de biodéchets, de déchets faisant l'objet d'autres collectes et de déchets résiduels, qui n'ont pas leur place au sein du bac de tri.

Le ratio de collecte global de CS Multimatériaux par habitant a légèrement augmenté sur le territoire métropolitain entre 2017 et 2024, passant de 49,4 à 52,8 kg/hab./an. **Cette hausse est cependant principalement liée à une hausse des non conformes.**

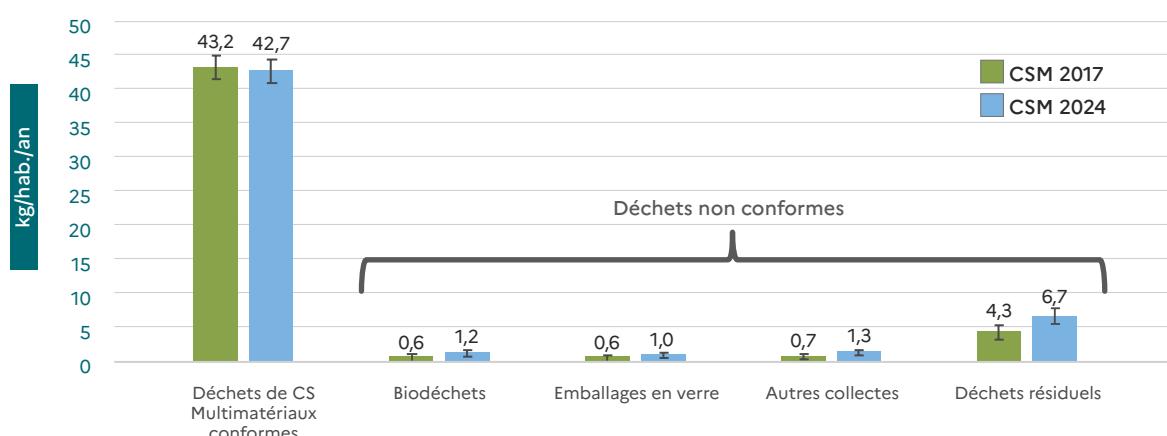


Figure 18 : Gisements de déchets présents au sein de la CS Multimatériaux en 2017 et 2024 (en kg/hab./an)

<sup>19</sup> Part de déchets non conformes aux consignes de tri pour la CSM. Ce taux peut différer du taux de refus des centres de tri, compte tenu de la maille de refus considérée (ici 20 mm contre environ 50 mm en centre de tri) et de l'aspect non valorisable actuellement de certains emballages (ex : certaines résines plastiques, emballages en bois, emballages en grès...).

La quantité globale de déchets de **CS Multimatériaux** bien triés (conformes) n'a pas évolué de manière significative entre 2017 et 2024. En revanche, **leur composition a changé**.

On remarque notamment :

- une **forte diminution des papiers**<sup>20</sup> entre 2017 et 2024, probablement liée à des changements de consommation, les mêmes résultats ayant été observés au sein des OMR ;
- une **augmentation des emballages en carton**, probablement liée à des changements de mode de consommation ;
- une **augmentation des emballages en plastique** (autres que les bouteilles), probablement liée à la généralisation de l'extension des consignes de tri sur le territoire, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi, malgré une quantité stable de déchets faisant l'objet de la CSM, **les Français trient mieux qu'avant** : la forte diminution des papiers graphiques collectés est compensée par l'augmentation de la présence d'emballages en carton et en plastique.

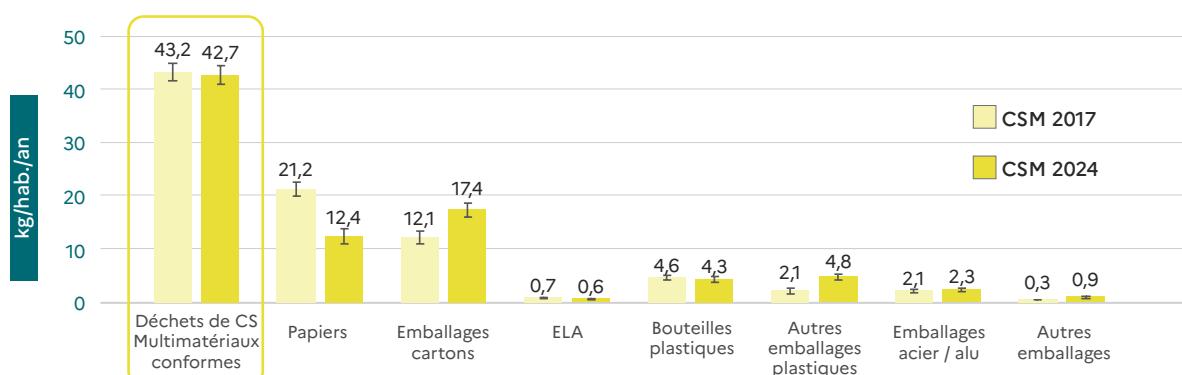


Figure 19 : Détail des déchets conformes au sein du flux de CSM en 2017 et 2024 (en kg/hab./an)

### 3.3. LA COLLECTE SÉPARÉE DES EMBALLAGES EN VERRE



En 2024, la collecte séparée des **emballages en verre** représentait **2,2 millions de tonnes** soit **33 kg par habitant** (6 % des DMA), en légère augmentation par rapport à 2017 (31 kg/hab./an).

Ce flux n'a pas été caractérisé en 2024. Cependant, la composition de 2017 et les données de l'enquête Collecte 2023 ont permis d'estimer les gisements collectés en 2024.

20 Plus spécifiquement liée à une forte diminution de la sous-catégorie «papiers graphiques».

On estime ainsi que la CSV comporte 31,2 kg/hab./an **d'emballages en verre** en 2024, soit 95 % du flux. Les 5 % restants sont composés d'autres verres (verre non-emballage : vitres, verres à pied, etc.), des fines < 8 mm (1,9 %) contenant possiblement en partie des morceaux d'emballages en verre, et d'autres déchets (1,7 %).

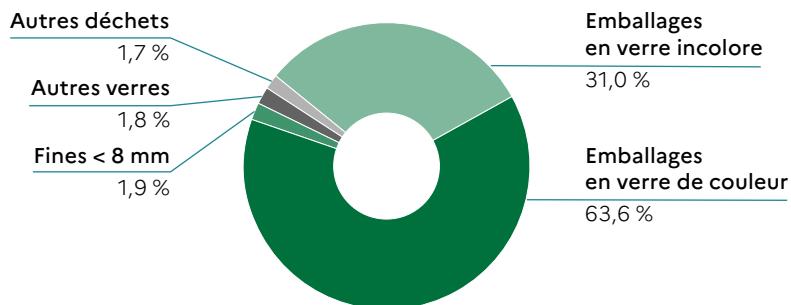


Figure 20 : Composition moyenne du flux de verre en 2017

### 3.4. TAUX DE CAPTAGE DES MATERIAUX RECYCLABLES PAR LES COLLECTES SEPARÉES

Les taux de captage correspondent à la **part de déchets collectés par le biais d'une collecte adaptée par rapport au gisement global de déchets produits de ce type**.



Remarque : Les taux de captage tiennent uniquement compte des flux de collecte OMR, CSM et CSV. Les déchets collectés dans le cadre d'autres collectes hors ou en déchèterie ne sont pas pris en compte ici.

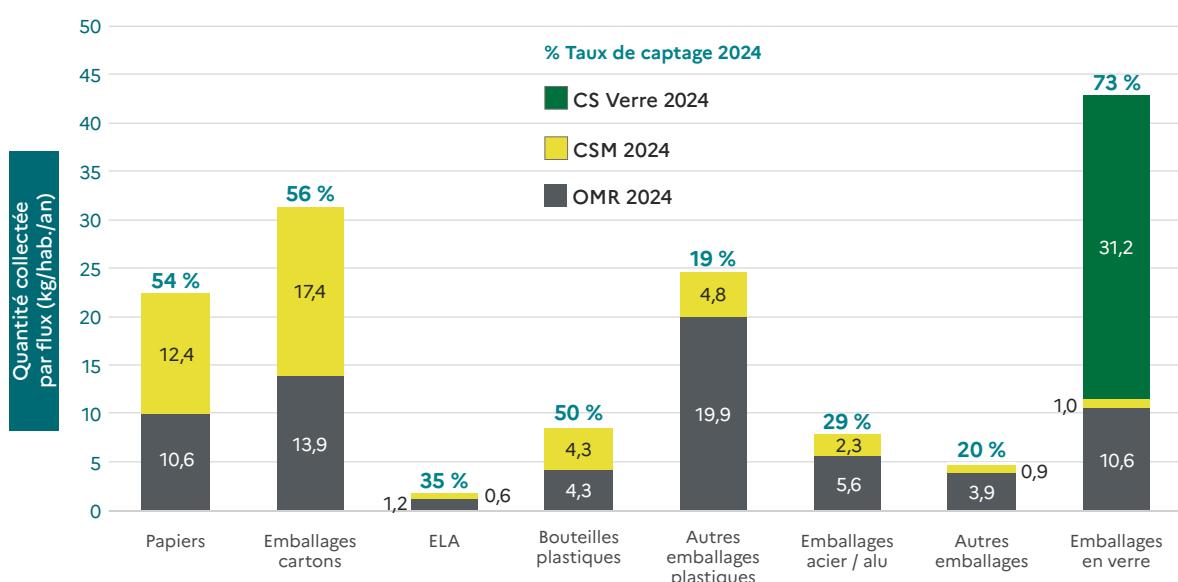


Figure 21 : Quantités de papiers et emballages ménagers collectés au sein des flux OMR, CSM et CS Verre en 2024 et taux de captage associés

En 2024, les taux de captage sont :

- **élevés** pour les emballages en verre (73 %) ;
- **moyens** pour les papiers (54 %), les emballages cartons (56 %) et les bouteilles plastiques (50 %) ;
- **relativement bas** pour les ELA (35 %), les emballages en aciers / alu (29 %), les autres emballages plastiques (19 %), et les autres emballages (20 %).



Remarque : Les taux de captage plutôt faibles observés pour les autres emballages plastiques et emballages en acier / aluminium peuvent en partie s'expliquer par le fait que ces matériaux très légers sont facilement souillés. Leur masse est souvent surévaluée dans le flux OMR, ce qui a pour conséquence une sous-évaluation des taux de captage.



La comparaison entre 2017 et 2024 met en évidence une augmentation du taux de captage global des emballages cartons, des emballages plastiques (hors bouteilles) et des autres emballages (composites, en grès, en bois), des emballages en verre et, dans une moindre mesure, des emballages aciers / alu.

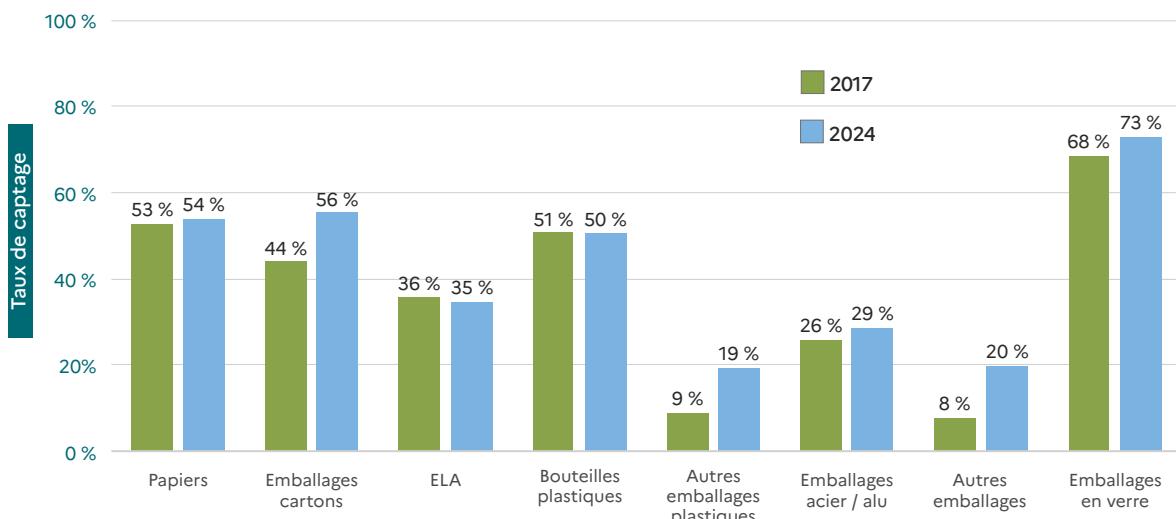
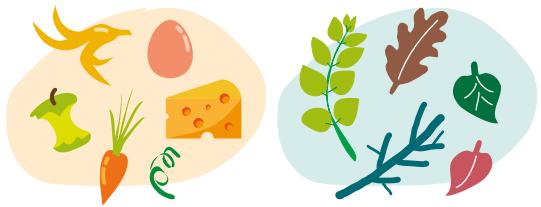


Figure 22 : Taux de captage des papiers et emballages ménagers en 2017 et 2024

La généralisation de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a participé à **l'augmentation des taux de captage des autres emballages plastiques et des autres emballages**, qui n'étaient auparavant pas toujours acceptés dans le flux de CSM (consignes de tri variables selon les collectivités).

## 3.5. LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS



### Rappel du cadre réglementaire : Généralisation du tri à la source des biodéchets

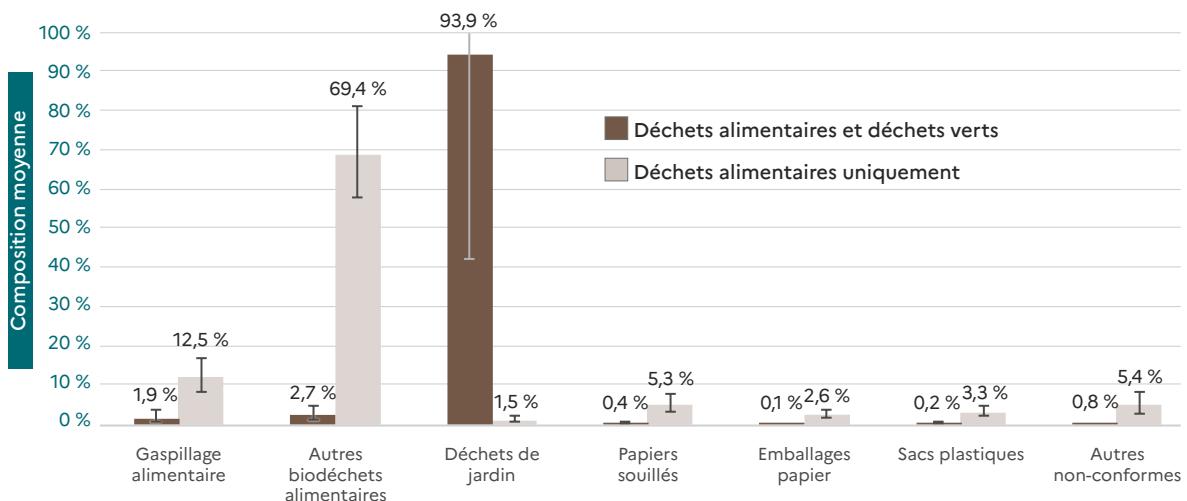
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 (loi AGEC), **le tri des biodéchets est devenu obligatoire** : les professionnels doivent les trier séparément et les collectivités doivent proposer à leurs usagers des solutions de tri à la source adaptées.

### 3.5.1. DES RÉSULTATS TRÈS DIFFÉRENTS SELON LES TYPES DE COLLECTES

En 2024<sup>21</sup>, la collecte des biodéchets (hors collectes 100 % déchets verts) représentait **223 000 tonnes** soit **3,4 kg par habitant** (0,6 % des DMA).

Les résultats obtenus sur la CSB présentent une forte variabilité puisque les caractérisations ont porté sur 2 types de collectes :

- des collectes de biodéchets constitués uniquement de **déchets alimentaires** (épluchures, restes de repas, gaspillage alimentaire...)
- des collectes de **biodéchets alimentaires en mélange avec des déchets verts (DV)**.



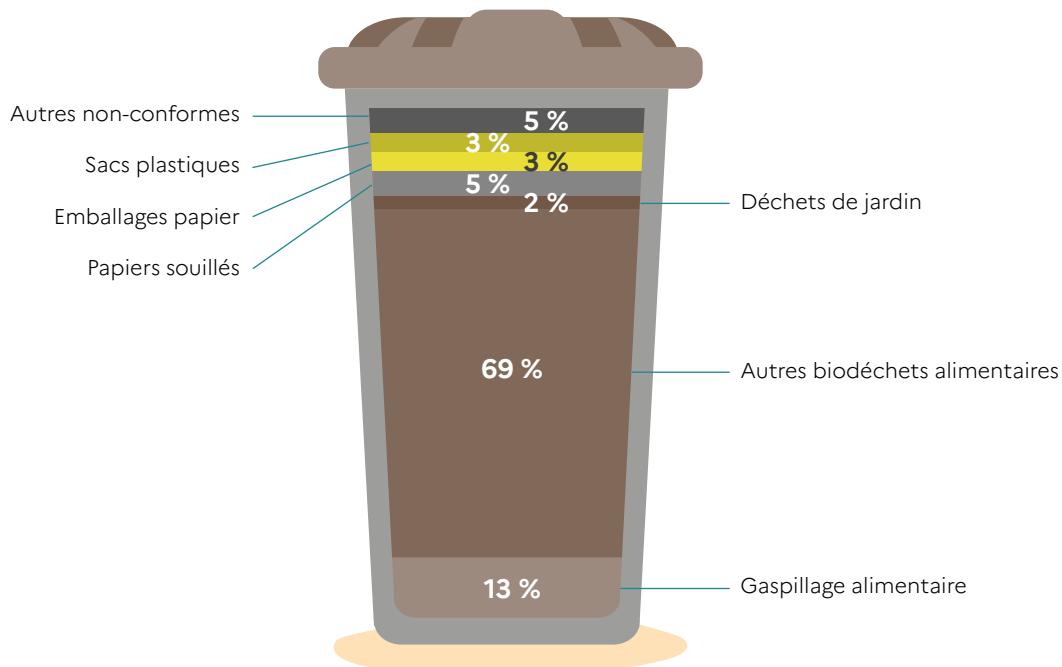
**Figure 23 : CS Biodéchets (en % massique) selon le type de collecte (déchets alimentaires et déchets verts en mélange, ou déchets alimentaires seuls)**

Lorsqu'il s'agit de collectes en mélange, les biodéchets collectés sont majoritairement des déchets verts (94 %).

Il n'a donc pas été calculé de composition globale regroupant ces 2 types de collectes. La section suivante se focalise sur les collectes de déchets alimentaires seuls.

<sup>21</sup> Sur la base des données de l'Enquête Collecte 2023

### 3.5.2. LA COMPOSITION DE LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES EN 2024



*Figure 24 : Composition moyenne des collectes séparées de déchets alimentaires*

**Au sein du flux de CS de biodéchets alimentaires, on trouve une majorité de biodéchets :**

12,5 % issus de gaspillage alimentaire, 69,4 % correspondant à d'autres biodéchets alimentaires, 1,5 % à des déchets de jardin.

On y trouve par ailleurs une **part non-négligeable de déchets qui ne sont pas des biodéchets** :

- 5,3 % de papiers souillés (mouchoirs, essuie-tout...) qui peuvent être autorisés en mélange avec les biodéchets dans les consignes de tri de certaines collectivités, du fait de leur caractère compostable ;
- 2,6 % d'emballages papier et 3,3 % de sacs plastiques, qui peuvent correspondre au mode de précollecte en place sur certaines collectivités ;
- 5,4 % de déchets non conformes, parmi lesquels 1,6 % d'autres putrescibles (cadavres d'animaux, excréments, croquettes...) et 1,2 % d'autres papiers.

# 4

## LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE



### Explications méthodologiques préalables

La méthodologie employée lors de la campagne MODECOM® 2024 pour la caractérisation des bennes de déchèterie est une adaptation de la norme XP X30-484<sup>22</sup>. Elle correspond à la méthode proposée dans le guide de caractérisation des déchets REP édité par l'ADEME en 2024<sup>23</sup>.

Les critères d'échantillonnage des bennes de déchèterie suivis dans le cadre de la campagne MODECOM® 2024 sont les suivants :

- **La typologie de déchèterie** (présence ou non de bennes Bois, DEA, Plâtre, Plastique) ;
- **L'acceptation ou non des professionnels.**

En combinant les deux variables utilisées pour l'échantillonnage, **14 strates de déchèteries ont été définies**.

**Tableau 4 : Typologies de déchèteries définies pour la campagne MODECOM® 2024**

Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Type 7
Gravats	Gravats	Gravats	Gravats	Gravats	Gravats	Gravats
Métaux	Métaux	Métaux	Métaux	Métaux	Métaux	Métaux
Cartons	Cartons	Cartons	Cartons	Cartons	Cartons	Cartons
TV	TV	TV	TV	TV	TV	TV
	Bois		Bois	Bois	Bois	Bois
		DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
				Plâtre		Plâtre
TV : Tout-Venant					Plastique	Plastique
DEA : Déchets d'Élément d'Ameublement						

Les études préliminaires menées en 2023 ont défini un plan d'échantillonnage basé sur le prélèvement de bennes issues de **50 déchèteries réparties à l'échelle métropolitaine**. 377 bennes de déchèterie ont été caractérisées sur quatre flux : **Tout-Venant (TV), Métaux, Bois et Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)**<sup>24</sup>.

Les déchèteries de typologie 1, très peu présentes sur le territoire en 2024, n'ont finalement pas été échantillonnées.

<sup>22</sup> «Déchets ménagers et assimilés - Caractérisation de déchets ménagers et assimilés contenus dans une benne à encombrants» décembre 2020

<sup>23</sup> FOLLET Sébastien, VINSON Nathalie, TERRA ; MARCOUX Marie-Amélie, PERRIN Guillaume, ECOGEOS ; GODEFROY Florence, LANG Colin, NICOLAS Juliette, ADEME, 2024. Caractérisation des déchets REP en déchèteries : méthodologie de caractérisation des bennes, Guide de mise en oeuvre. 34 pages.

<sup>24</sup> 8 bennes Plastiques ont également été caractérisées dans le cadre du MODECOM® 2024 mais les résultats associés ne sont pas présentés ici (faible fiabilité des données du fait du nombre restreint d'échantillons caractérisés)

Tableau 5 : Nombre de bennes de déchèterie caractérisées pour la campagne MODECOM® 2024

Type de déchèterie	Nombre de bennes caractérisées				Total bennes	Nombre de déchèteries
	TV	Métaux	Bois	DEA		
2np	8	2	4	-	14	2
2p	8	2	4	-	14	2
3np	16	4	-	4	24	4
3p	20	5	-	5	30	5
4np	24	6	12	5	47	6
4p	36	9	18	9	72	9
5np	16	4	8	4	32	4
5p	56	14	28	14	112	14
6np	4	1	2	1	8	1
6p	4	1	2	1	8	1
7np	4	1	2	1	8	1
7p	4	1	2	1	8	1
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>50</b>	<b>82</b>	<b>45</b>	<b>377</b>	<b>50</b>

p= déchèterie acceptant les déchets des professionnels, np = déchèterie ne les acceptant pas

## 4.1. LA COMPOSITION MOYENNE DES APPORTS EN DÉCHÈTERIE PAR TYPE DE FLUX



Aucune comparaison n'a été effectuée entre les résultats des caractérisations de 2017 et de 2024 pour les bennes de déchèterie, en raison des nombreuses modifications des grilles de tri prenant en considération les fortes évolutions survenues en déchèterie au cours des 7 années écoulées entre les deux campagnes MODECOM®.

### 4.1.1. FLUX RÉSIDUEL EN DÉCHÈTERIE : LE TOUT-VENANT

#### COMPOSITION MOYENNE DES BENNES DE TOUT-VENANT

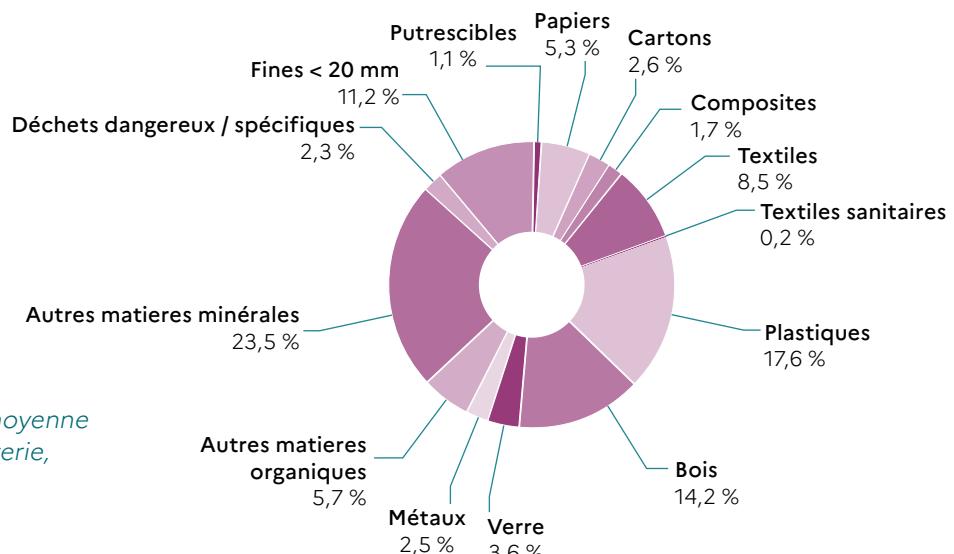


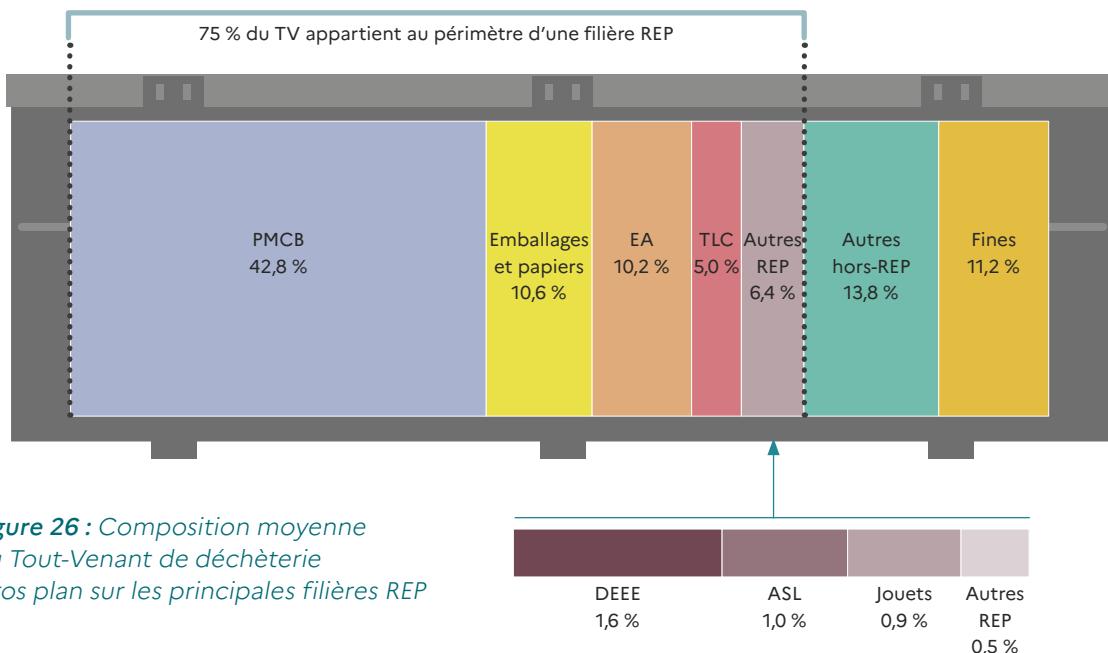
Figure 25 : Composition moyenne du Tout-Venant de déchèterie, par catégories de déchets (en % massique)

Le **Tout-Venant de déchèterie** est principalement composé des matériaux suivants :

- Autres matières minérales (23,5 %) : gravats, plâtre, etc. ;
- Plastiques (17,6 %) ;
- Bois (14,2 %) ;
- Textiles (8,5 %) ;
- Fraction fine < 20 mm (11,2 %) comportant généralement une part importante d'éléments minéraux.

L'analyse par catégorie de matériaux ne tient pas compte des filières de valorisation existantes : la section suivante présente une analyse selon les filières REP en place.

### COMPOSITION DU TOUT-VENANT SELON LES FILIERES REP



**Figure 26 : Composition moyenne du Tout-Venant de déchèterie**  
Gros plan sur les principales filières REP

**En moyenne, 75 % du contenu des bennes de TV correspond à des déchets couverts par une filière REP**

Les principales filières REP présentes dans les bennes de Tout-Venant sont les suivantes :

- REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) : 42,8 % ;
- REP Emballages et papiers (EMBM-PAP) : 10,6 %. Ces derniers ne sont pas uniquement des emballages ménagers, on retrouve par exemple 0,7 % d'emballages en bois principalement constitués de cagettes qui peuvent être des emballages industriels et commerciaux (EIC) ;
- REP Éléments d'Ameublement (EA) : 10,2 % ;
- REP Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) : 5,0 %.

Les déchets correspondant à d'autres filières REP (Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ), Jouets, Articles de Sport et de Loisir (ASL), Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), autres REP) sont chacun présents en proportions plus faibles (< 3 %), ils représentent 6 % du TV.

Les déchets «autres-hors REP», qui représentent 13,8 % du Tout-Venant, peuvent contenir des déchets faisant l'objet d'autres filières de valorisation présentes sur les déchèteries (ex : déchets verts, bois, métaux, gravats, etc.).

## 4.1.2. LES AUTRES FLUX DE DÉCHETERIE CARACTÉRISÉS : MÉTAUX, BOIS ET MOBILIER

### COMPOSITION MOYENNE DES BENNES METAUX

Les bennes Métaux contiennent en moyenne 86,6 % d'éléments entièrement métalliques (hors fines).

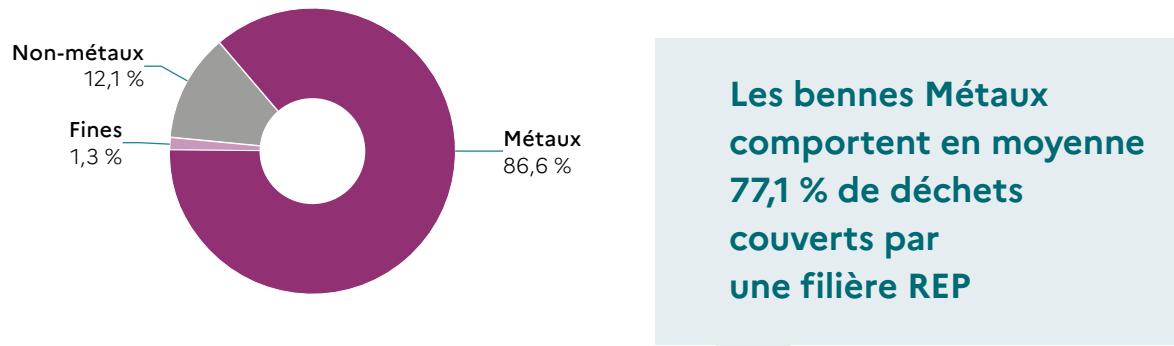


Figure 27 : Composition moyenne des bennes Métaux par catégorie de déchets (en % massique)

Plus précisément :

- Près d'un tiers (32,3 %) de contenu des bennes Métaux correspondent à des éléments métalliques de la REP PMCB ;
- Les éléments d'ameublement (REP EA) en métal y occupent également une part importante (20,7 %) ;
- Les autres déchets métalliques associés à des filières REP sont présents en part plus faible : 6,9 % d'ABJ, 5,0 % d'ASL, 1,1 % d'emballages et 0,3 % de jouets ;
- 10,7 % du contenu des bennes correspondent à des déchets non-métalliques (qui ne sont pas uniquement composés de métaux) qui font partie d'une filière REP, tels que les DEEE (6,6 %) et les ABJ de catégorie 2 thermiques (ex. : tondeuses, débroussailleuses, présents à hauteur de 1,0 %) ;
- Les métaux hors REP représentent environ un cinquième des bennes (20,2 %) ;
- Les fines < 20 mm (1,3 %) n'ont pas été caractérisées, mais une partie correspond à des déchets métalliques (clous, vis, etc.).

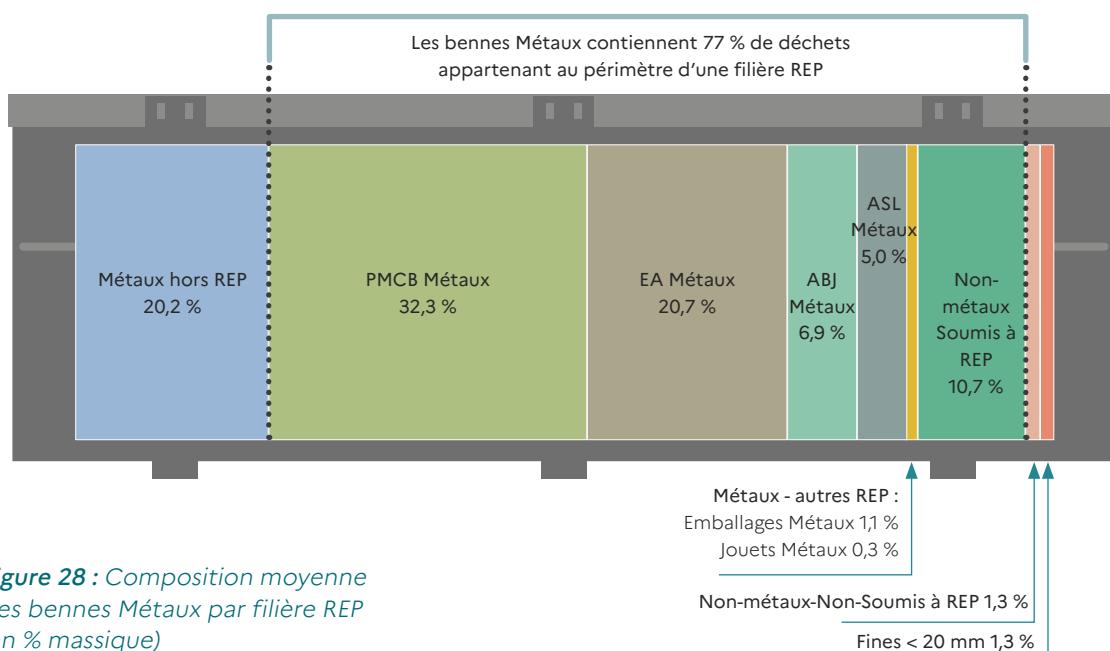
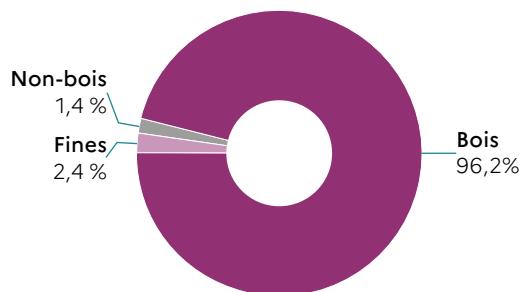


Figure 28 : Composition moyenne des bennes Métaux par filière REP (en % massique)

## COMPOSITION MOYENNE DES BENNES BOIS

Les bennes Bois contiennent en moyenne 96,2 % d'éléments en bois (hors fines).

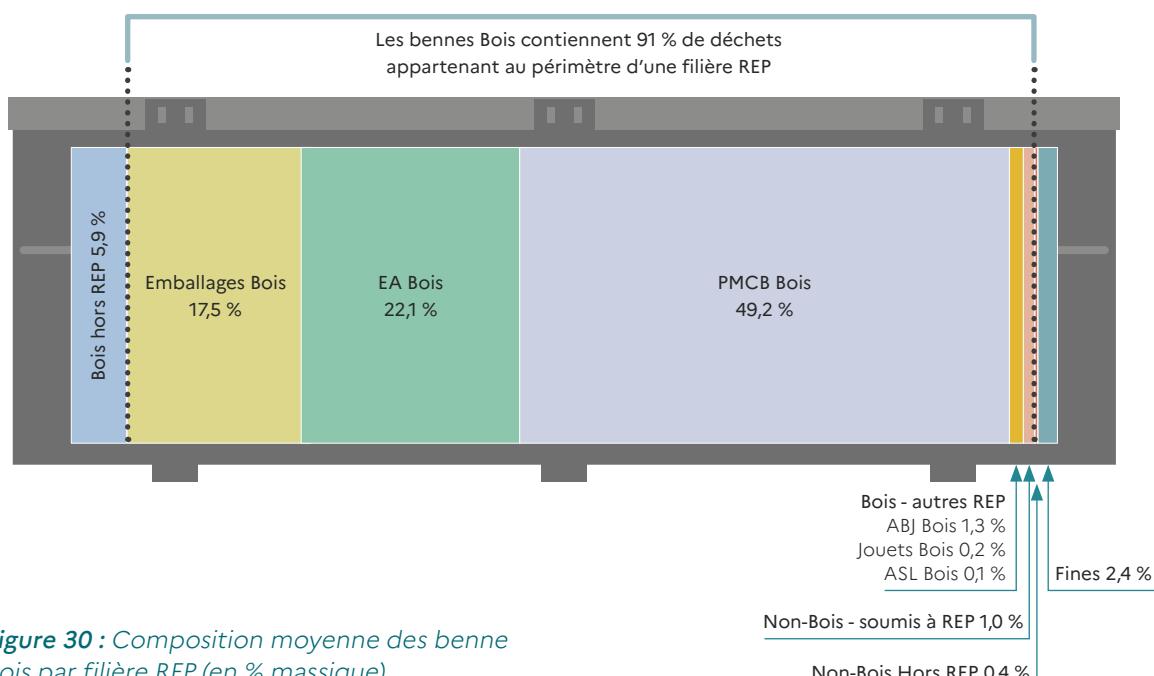


**Les bennes Bois comportent en moyenne 91,3 % de déchets couverts par une filière REP**

**Figure 29 : Composition moyenne des bennes Bois par catégorie de déchets (en % massique)**

Plus précisément :

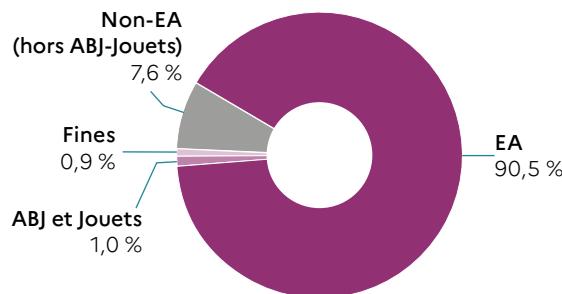
- En moyenne, près de la moitié du contenu des bennes Bois correspond à des déchets de la REP PMCB (49,2 %) ;
- Viennent ensuite les éléments d'ameublement en bois (22,1 %) et les emballages en bois (17,5 %) qui correspondent majoritairement à des palettes (EIC) ;
- Les nouvelles filières REP (ABJ, ASL et Jouets) sont présentes en très faible part au sein de la benne Bois (respectivement 1,3 %, 0,2 % et 0,1 %) ;
- Les déchets de bois ne faisant pas partie du périmètre d'une filière REP sont présents à hauteur de 5,9 % ;
- Enfin, les fines < 20 mm, non caractérisées, représentent 2,4 % des bennes Bois et peuvent contenir de petits morceaux de bois (copeaux, etc.).



**Figure 30 : Composition moyenne des bennes Bois par filière REP (en % massique)**

## COMPOSITION MOYENNE DES BENNES MOBILIER

Les bennes DEA contiennent en moyenne 90,5 % de déchets d'éléments d'ameublement (hors fines).



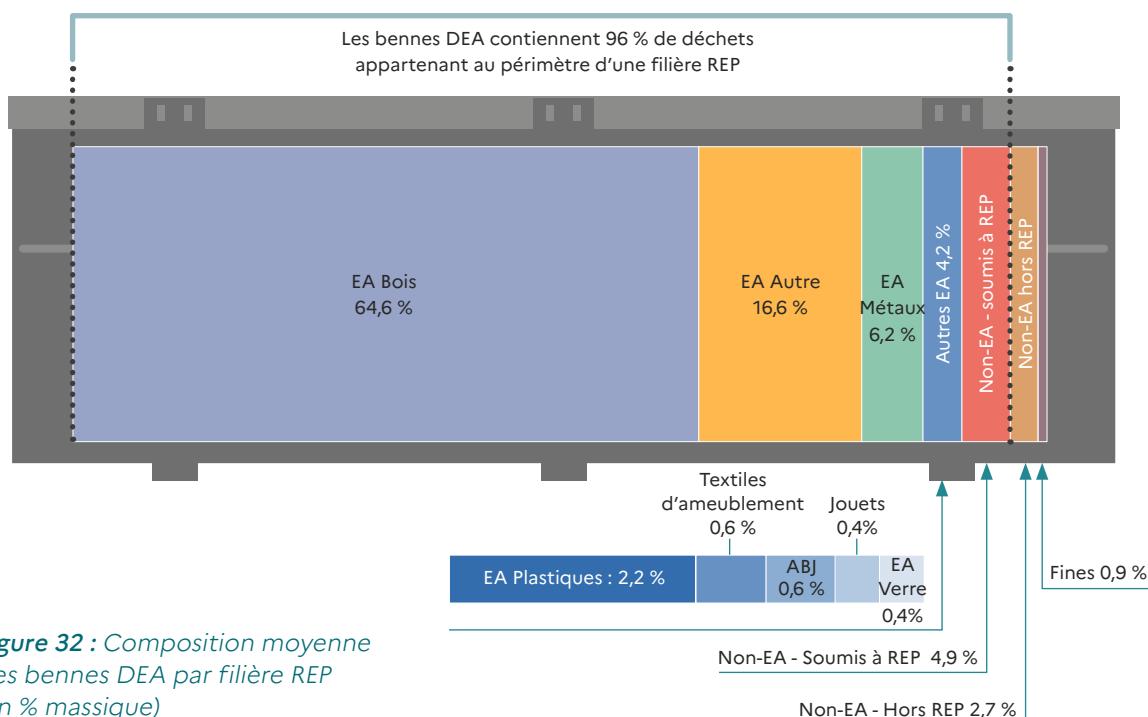
**Les bennes DEA comportent en moyenne 90,5 % de DEA et 5,9 % de déchets de REP hors DEA, soit un total de 96,4 % de déchets couverts par une filière REP**

**Figure 31 : Composition moyenne des bennes DEA par catégorie de déchets (en % massique)**

Parmi ces déchets, on trouve notamment :

- Des déchets d'éléments d'ameublement en bois, qui représentent près de deux tiers du contenu des bennes DEA (64,6 %) ;
- Des éléments d'ameublement E autres G (16,6 %), qui correspondent aux EA en autres matières organiques (ex : fauteuils, canapés, matelas...) ;
- Des éléments d'ameublement métalliques (6,2 %).

Les déchets correspondant aux filières REP Jouets et ABJ sont parfois acceptés en mélange avec les DEA sur certaines déchèteries. Cette acceptation des Jouets et ABJ au sein des bennes DEA a entraîné **une hausse légère mais significative** de la présence de jouets (passant de 0,1 % à 0,7%) et **une tendance à la hausse plus limitée** de la présence d'ABJ (passant de 0,4 % à 0,8 %).



**Figure 32 : Composition moyenne des bennes DEA par filière REP (en % massique)**

# 5

# BILAN DES DMA PRIS EN CHARGE PAR LE SPGD



## 5.1. BILAN DES FLUX DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRIS EN CHARGE PAR LE SPGD

### 5.1.1. ÉVOLUTION 2017-2023 : DONNÉES DES ENQUÊTES COLLECTE

Le Tableau 6 présente les tonnages et ratios (en kg/hab./an) des différents flux de déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SPGD en 2017 et 2023, issus de l'Enquête Collecte de l'ADEME. La campagne de caractérisation ayant été réalisée sur le territoire métropolitain, ces données sont fournies à l'échelle de la France métropolitaine.

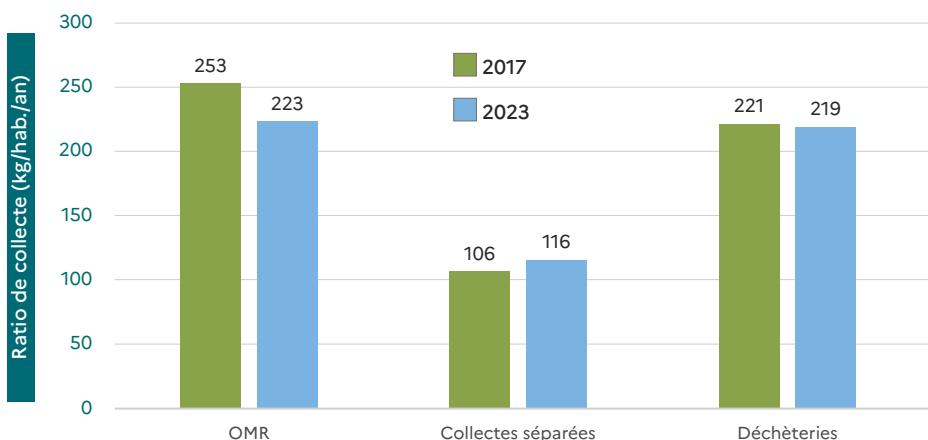
**Tableau 6 : Tonnages et ratios des différents flux de déchets pris en charge par le SPGD en 2017 et 2023 à l'échelle de la France métropolitaine (Source : Enquête Collecte ADEME)**

Déchets	Tonnage 2017	Ratio 2017 (kg/hab./an)	Tonnage 2023	Ratio 2023 (kg/hab./an)
Ordures ménagères résiduelles	16 337 249	252,75	14 752 013	223,46
<b>Total Ordures ménagères résiduelles</b>	<b>16 337 249</b>	<b>252,75</b>	<b>14 752 013</b>	<b>223,46</b>
Multimatériaux (Emballages et papier)	3 192 437	49,39	3 488 675	52,84
Verre	1 975 606	30,56	2 181 262	33,04
Biodéchets	985 773	15,25	983 346	14,90
Encombrants	480 285	7,43	444 655	6,74
Déchets dangereux (y.c. DEEE)	7 805	0,12	4 501	0,07
Autres collectes séparées hors gravats	203 302	3,15	474 849	7,19
Collectes séparées de gravats	36 033	0,56	53 985	0,82
<b>Total Collectes séparées</b>	<b>6 881 241</b>	<b>106,46</b>	<b>7 631 273</b>	<b>115,60</b>
Tout-Venant	3 314 557	51,28	2 911 576	44,10
Déchets verts	4 227 800	65,41	4 103 481	62,16
Déblais et gravats	3 638 394	56,29	3 725 246	56,43
Déchets dangereux	118 913	1,84	129 529	1,96
Mobilier	438 454	6,78	971 761	14,72
DEEE	364 848	5,64	425 653	6,45
Autres déchets	88 129	1,36	72 776	1,10
Métaux	542 504	8,39	481 630	7,30
Plastiques	13 955	0,22	20 023	0,30
Bois	1 180 424	18,26	1 121 379	16,99
Autres matériaux recyclables	368 121	5,70	491 696	7,45
<b>Total Déchèterie</b>	<b>14 296 099</b>	<b>221,17</b>	<b>14 454 751</b>	<b>218,95</b>
<b>Total DMA SPGD</b>	<b>37 514 588</b>	<b>580,37</b>	<b>36 838 037</b>	<b>558,01</b>

Malgré une légère hausse de la population métropolitaine entre 2017 et 2023 (+ 2 %), les tonnages de DMA SPGD sont en légère diminution, ce qui conduit à des ratios de collecte par habitant en diminution également.

Cette diminution est notamment due à la baisse des ordures ménagères résiduelles, bien que celle-ci soit légèrement contrebalancée par une hausse des tonnages de collectes séparées, notamment CS Multimatériaux, CS Verre et autres CS hors gravats.

Le total des déchets collectés en déchèterie est relativement stable mais on observe une diminution des quantités de Tout-Venant collectées, au profit de certains flux (notamment les DEA).



**Figure 33 : Évolution des ratios de collecte des DMA SPGD entre 2017 et 2023 (kg/hab./an)**

### 5.1.2. BILAN DES FLUX DE DMA SPGD EN 2024

Sur la base des données de l’Enquête Collecte 2023 et des résultats de caractérisation du MODECOM® 2024, un bilan des flux de DMA SPGD peut être dressé. Il est présenté en tonnages annuels dans le Tableau 7 et en kg/hab./an dans le Tableau 8.

À titre d’exemple, les biodéchets alimentaires que l’on trouve au sein du flux OMR représentent 4 220 381 tonnes sur les 4 472 381 tonnes de biodéchets alimentaires pris en charge par le SPGD.



#### POINTS DE VIGILANCE

- Ces données sont à nuancer : les déchets présents au sein du flux OMR sont généralement souillés par des déchets organiques, qui augmentent artificiellement leur masse.
- Par ailleurs, certaines données ne sont pas suffisamment détaillées pour distinguer la part des filières REP ou d’autres gisements : une partie de déchets issus de REP peut être présente au sein des «Autres déchets», même si leur proportion y est relativement faible.
- Concernant les flux non caractérisés, il est considéré que la totalité du flux est conforme à la filière correspondante. Les gravats, correspondant en grande majorité à des déchets de démolition, ont été assimilés à des déchets relevant de la filière REP PMCB.

Tableau 7 : Bilan de la composition des flux de DMA SPGD en 2024 (en tonnes, sur la base de l'Enquête Collecte 2023)

	OMR	CSM	CSV	CSB	Bennes TV	Bennes Métaux	Bennes Bois	Bennes DEA	Autres collectes et autres bennes de déchèterie <sup>25</sup>	Total DMA SPGD
Biodéchets alimentaires	4 220 380	77 357	NC*	163 691	10 843	18	45	26	19	4 472 380
Déchets verts	477 767	2 911	NC*	25 987	18 746	134	2 643	26	4 863 837	5 392 051
REP Emballages-Papiers	4 620 971	2 881 425	2 062 650	10 553	304 257	6 184	197 258	3 719	463 447	10 550 464
REP DEEE	100 369	16 395	NC*	26	45 679	31 931	1 499	4 131	428 393	628 424
REP TLC	599 422	49 333	NC*	23	144 787	66	119	985	133 164	927 899
Autres REP	172 618	21 905	NC*	32	1 670 659	333 805	825 403	927 797	3 891 331	7 843 550
Bois non REP	98 572	16 944	NC*	104	23 924	671	65 768	6 606	7	212 597
Métaux non REP	116 618	18 395	NC*	23	23 568	97 331	532	3 543	19	260 029
Mélange REP / Hors REP	555 963	158 941	NC*	2 672	357 625	6 966	27 166	9 218	194	1 118 744
Autres déchets	3 813 140	246 156	118 612	19 898	286 180	4 961	985	15 709	954 521	5 460 161
<b>Total</b>	<b>14 752 013</b>	<b>3 488 674</b>	<b>2 181 262</b>	<b>223 000</b>	<b>2 883 395</b>	<b>481 631</b>	<b>1 121 379</b>	<b>971 761</b>	<b>10 734 922</b>	<b>36 838 037</b>

\*NC = Non Caractérisé

Tableau 8 : Bilan de la composition des flux de DMA SPGD en 2024 (en kg/hab./an)

	OMR	CSM	CSV	CSB	Bennes TV	Bennes Métaux	Bennes Bois	Bennes DEA	Autres collectes et autres bennes de déchèterie <sup>26</sup>	Total DMA SPGD
Biodéchets alimentaires	63,93	1,17	NC*	2,48	0,16	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	67,5
Déchets verts	7,24	0,04	NC*	0,39	0,28	< 0,01	0,04	< 0,01	73,68	81,68
REP Emballages-Papiers	70,00	43,65	31,24	0,16	4,61	0,09	2,99	0,06	7,02	159,81
REP DEEE	1,52	0,25	NC*	< 0,01	0,69	0,48	0,02	0,06	6,49	9,52
REP TLC	9,08	0,75	NC*	< 0,01	2,19	< 0,01	< 0,01	0,01	2,02	14,06
Autres REP	2,61	0,33	NC*	< 0,01	25,31	5,06	12,50	14,05	58,94	118,81
Bois non REP	1,49	0,26	NC*	< 0,01	0,36	0,01	1,00	0,10	< 0,01	3,22
Métaux non REP	1,77	0,28	NC*	< 0,01	0,36	1,47	0,01	0,05	< 0,01	3,94
Mélange REP / Hors REP	8,42	2,41	NC*	0,04	5,42	0,11	0,41	0,14	< 0,01	16,95
Autres déchets	57,76	3,73	1,80	0,30	4,33	0,08	0,01	0,24	14,46	82,71
<b>Total</b>	<b>223,46</b>	<b>52,84</b>	<b>33,04</b>	<b>3,38</b>	<b>43,68</b>	<b>7,30</b>	<b>16,99</b>	<b>14,72</b>	<b>162,61</b>	<b>558,01</b>

\*NC = Non Caractérisé

25 et 26 Inclut les résultats des caractérisations des bennes Plastiques. Pour les flux non caractérisés, il est considéré que la totalité du flux est conforme à la filière correspondante.

Un récapitulatif de la composition des différents flux de DMA SPGD est présenté sur la Figure 34.

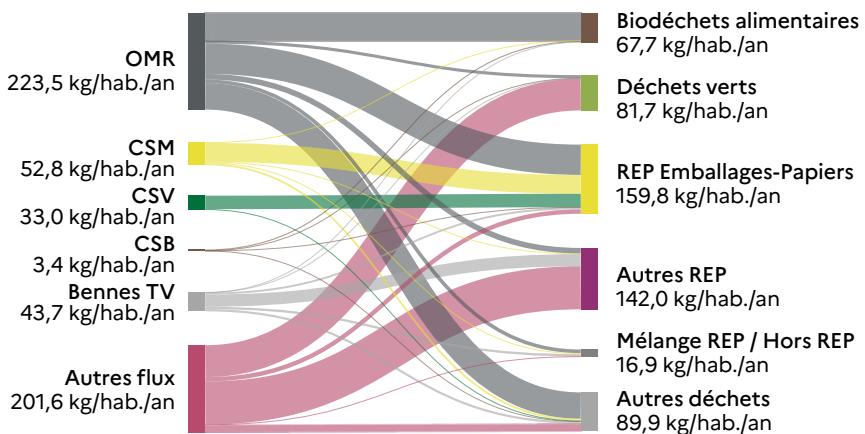


Figure 34 : Composition des flux de DMA SPGD en 2024 (en kg/hab./an)

Les «autres flux» regroupent ici les bennes de déchèterie caractérisées hors Tout-Venant (Métaux, Bois, DEA) et les flux de déchets non caractérisés (collectes séparées de déchets verts, d'encombrants, etc., filières de déchèterie comme les DEEE, les bennes de déchets verts, les gravats, etc.).

Les «autres REP» regroupent sur le schéma de la Figure 34 les filières REP autres que la REP Papiers et Emballages ménagers.

Les «autres déchets» correspondent aux déchets n'étant pas des biodéchets et ne faisant pas l'objet de REP (bois hors REP, plastique hors REP, déchets résiduels, etc.).

## 5.2. DÉCHETS RELEVANT DE FILIÈRES REP PRIS EN CHARGE PAR LE SPGD

### 5.2.1. BILAN DES DÉCHETS COUVERTS PAR UNE FILIÈRE REP AU SEIN DES FLUX DE DMA PRIS EN CHARGE PAR LE SPGD

Sur la base des données de l'Enquête Collecte 2023 et des résultats de caractérisation du MODECOM® 2024, un bilan des quantités de déchets couverts par une filière REP actuellement pris en charge par le SPGD peut être dressé. Il est présenté en tonnages annuels dans le Tableau 9 et en kg/hab./an dans le Tableau 10.

**19,9 Mt de déchets couverts par une filière REP sont pris en charge par le SPGD, ce qui représente environ 54 % des DMA SPGD.**

A titre d'exemple, les déchets correspondant à la filière REP Emballages ménagers et Papiers (EMBM-PAP) que l'on trouve au sein du flux OMR représentent 4620971 tonnes sur les 10550464 tonnes d'emballages ménagers et papiers pris en charge par le SPGD.



#### POINTS DE VIGILANCE

- Ces données sont à nuancer : les déchets présents au sein du flux OMR sont généralement souillés par des déchets organiques, qui augmentent artificiellement leur masse.
- Par ailleurs, toutes les filières REP n'étaient pas représentées dans les catégories de tri suivies (ex : la REP ABJ ne fait pas partie de la grille de tri OMR-CS car ces déchets sont considérés comme négligeables au sein de ces flux), et certaines sous-catégories de tri comportaient un mélange de déchets pouvant faire l'objet de REP et d'autres déchets (ex : sous-catégorie «autres déchets dangereux»).
- Concernant les flux REP non caractérisés, il est considéré que la totalité du flux est conforme à la filière correspondante. Les gravats, correspondant en grande majorité à des déchets de démolition, ont été assimilés à des déchets relevant de la filière REP PMCB.

**Tableau 9 : Bilan des déchets couverts par une filière REP présents dans les DMA SPGD en 2024 (en tonnes)**

	OMR	CSM	CSV	CSB	Bennes TV	Bennes Métaux	Bennes Bois	Bennes DEA	Autres collectes et autres bennes de déchèterie <sup>27</sup>	Total DMA SPGD
REP EMBM-PAP	4 620 971	2 881 425	2 062 650	10 553	304 257	6 184	197 258	3 719	463 447	<b>10 550 464</b>
REP TLC	599 422	49 333	NC	23	144 787	66	119	985	133 164	<b>927 899</b>
REP EEE	100 369	16 395	NC	26	45 679	31 931	1 499	4 131	428 393	<b>628 424</b>
REP EA	51 298	3 317	NC	< 1	294 202	103 403	249 065	879 175	5 148	<b>1 585 608</b>
REP PMCB	NC	NC	NC	NC	1 233 498	161 965	557 732	36 021	3 732 338	<b>5 721 554</b>
REP ABJ	NC	NC	NC	NC	71 904	39 177	14 890	5 820	6 556	<b>138 347</b>
REP JOUETS	21 617	5 853	NC	8	25 139	1 543	2 278	3 710	1 104	<b>61 251</b>
REP ASL	13 285	2 730	NC	8	28 696	24 958	1 363	2 913	1 791	<b>75 743</b>
REP PNEU	NC	NC	NC	NC	2 169	101	8	108	28 355	<b>30 742</b>
REP PA	5 178	352	NC	2	165	2	4	< 1	18 138	<b>23 841</b>
REP PCHIM	23 530	6 161	NC	2	11 799	2 198	20	51	2 836	<b>46 596</b>
REP LUBRIFIANTS	2 874	< 1	NC	2	211	22	4	< 1	14 499	<b>17 611</b>
REP DISP MED	3 790	777	NC	2	NC	NC	NC	NC	790	<b>5 359</b>
REP MNU	17 548	1 355	NC	2	NC	NC	NC	NC	19	<b>18 924</b>
Autres REP	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	78 600	<b>78 600</b>
Mélange REP / Hors REP	555 963	158 941	118 612	2 672	357 625	6 966	27 166	9 218	62 876	<b>1 300 037</b>
Non REP	8 736 169	362 033	NC	209 703	363 262	103 116	69 974	25 910	5 756 869	<b>15 627 038</b>
<b>Total</b>	<b>14 752 013</b>	<b>3 488 674</b>	<b>2 181 262</b>	<b>223 000</b>	<b>2 883 395</b>	<b>481 631</b>	<b>1 121 379</b>	<b>971 761</b>	<b>10 734 922</b>	<b>36 838 037</b>

NC : Non Caractérisé

REP EMBM-PAP : Emballages Ménagers et Papiers

REP TLC : Textiles, Linges, Chaussures

REP EEE : Équipements Électriques et Électroniques

REP EA : Éléments d'Ameublement

REP PMCB : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

REP ABJ : Articles de Bricolage et Jardinage

REP JOUETS : Jouets

REP ASL : Articles de Sport et de Loisir

REP PNEU : Pneumatiques

REP PA : Piles et Accumulateurs

REP PCHIM : Produits chimiques

REP LUBRIFIANTS : Lubrifiants (huiles)

REP DISP-MED : Dispositifs médicaux

REP MNU : Médicaments Non Utilisés

<sup>27</sup> Inclut les résultats des caractérisations des bennes Plastiques. Pour les flux non caractérisés, il est considéré que la totalité du flux est conforme à la filière correspondante.

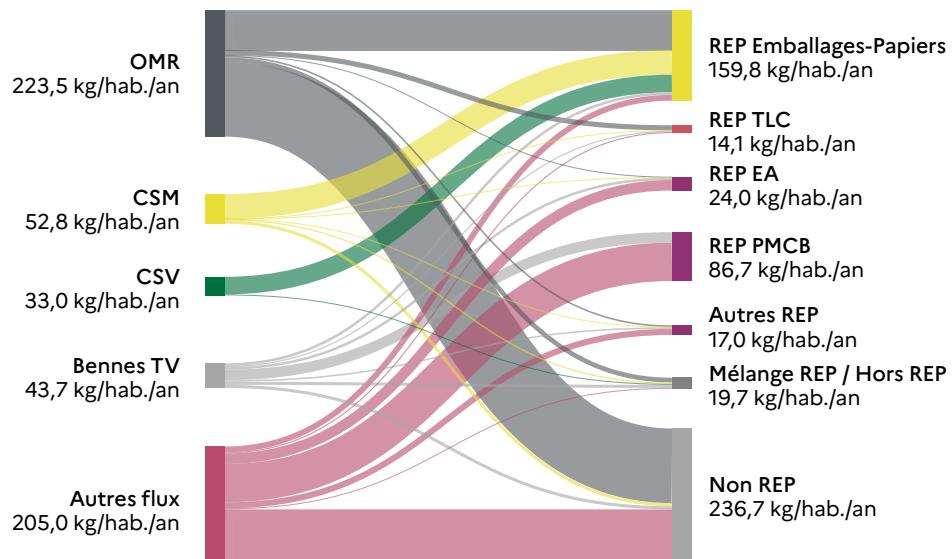
**Tableau 10 : Bilan des déchets couverts par une filière REP présents dans les DMA SPGD en 2024 (en kg/hab./an)**

	OMR	CSM	CSV	CSB	Bennes TV	Bennes Métaux	Bennes Bois	Bennes DEA	Autres collectes et autres bennes de déchèterie <sup>28</sup>	Total DMA SPGD
REP EMBM-PAP	70,00	43,65	31,24	0,16	4,61	0,09	2,99	0,06	7,02	<b>159,81</b>
REP TLC	9,08	0,75	NC	< 0,01	2,19	< 0,01	< 0,01	0,01	2,02	<b>14,06</b>
REP EEE	1,52	0,25	NC	< 0,01	0,69	0,48	0,02	0,06	6,49	<b>9,52</b>
REP EA	0,78	0,05	NC	< 0,01	4,46	1,57	3,77	13,32	0,08	<b>24,02</b>
REP PMCB	NC	NC	NC	NC	18,68	2,45	8,45	0,55	56,54	<b>86,67</b>
REP ABJ	NC	NC	NC	NC	1,09	0,59	0,23	0,09	0,10	<b>2,10</b>
REP JOUETS	0,33	0,09	NC	< 0,01	0,38	0,02	0,03	0,06	0,02	<b>0,93</b>
REP ASL	0,20	0,04	NC	< 0,01	0,43	0,38	0,02	0,04	0,03	<b>1,15</b>
REP PNEU	NC	NC	NC	NC	0,03	< 0,01	< 0,01	< 0,01	0,43	<b>0,47</b>
REP PA	0,08	0,01	NC	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	0,27	<b>0,36</b>
REP PCHIM	0,36	0,09	NC	< 0,01	0,18	0,03	< 0,01	< 0,01	0,04	<b>0,71</b>
REP LUBRIFIANTS	0,04	< 0,01	NC	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	0,22	<b>0,27</b>
REP DISP MED	0,06	0,01	NC	< 0,01	NC	NC	NC	NC	0,01	<b>0,08</b>
REP MNU	0,27	0,02	NC	< 0,01	NC	NC	NC	NC	< 0,01	<b>0,29</b>
Autres REP	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	1,19	<b>1,19</b>
Mélange REP / Hors REP	8,42	2,41	1,80	0,04	5,42	0,11	0,41	0,14	0,95	<b>19,69</b>
Non REP	132,33	5,48	NC	3,18	5,50	1,56	1,06	0,39	87,20	<b>236,71</b>
<b>Total</b>	<b>223,46</b>	<b>52,84</b>	<b>33,04</b>	<b>3,38</b>	<b>43,68</b>	<b>7,30</b>	<b>16,99</b>	<b>14,72</b>	<b>162,61</b>	<b>558,01</b>

NC : Non Caractérisé

<sup>28</sup> Inclut les résultats des caractérisations des bennes Plastiques. Pour les flux non caractérisés, il est considéré que la totalité du flux est conforme à la filière correspondante.

Un récapitulatif de la composition des différents flux de DMA SPGD est présenté Figure 35.



**Figure 35 :** Bilan illustré des déchets couverts par une filière REP présents dans les DMA SPGD en 2024 (en kg/hab./an)

Sur ce schéma, les «autres flux» regroupent la CSB, les bennes de déchèterie caractérisées hors Tout-Venant (Métaux, Bois, DEA), les flux de déchets non caractérisés (collectes séparées de déchets verts, d'encombrants, etc., filières de déchèterie comme les DEEE, les bennes de déchets verts, les gravats, etc.).

Les «autres REP» regroupent les déchets couverts par une filière REP autre que les REP Papiers, emballages ménagers, TLC, EA et PMCB.

Le «mélange REP / hors REP» regroupe notamment les déchets retrouvés au sein de sous-catégories de tri regroupant des déchets couverts par une filière REP, d'autres n'en faisant pas partie.

Les «non REP» correspondent aux déchets n'étant pas actuellement couverts par une filière REP.



## 5.2.2. GROS PLAN SUR LES EMBALLAGES PLASTIQUES

Les emballages plastiques sont présents dans plusieurs flux de déchets pris en charge par le SPGD. Leur comptabilisation dans cette section prend en compte les emballages plastiques et les emballages composites pouvant comporter du plastique. Une estimation des quantités d'emballages plastiques présents en 2024 au sein de ces flux est illustrée dans le Tableau 11.

Ces données sont à nuancer : les déchets présents au sein du flux OMR sont généralement souillés par des déchets organiques qui augmentent artificiellement leur masse. Par ailleurs, les données relatives au flux CS Verre ne sont pas suffisamment précises pour identifier les emballages plastiques présents au sein de ce flux.



**Tableau 11 : Bilan des quantités d'emballages plastiques présents dans les DMA SPG en 2024**  
(en tonnes/an et en kg/hab./an)

	OMR	CSM	CSV	CSB	Bennes TV	Bennes Métaux	Bennes Bois	Bennes DEA	Autres collectes et autres bennes de déchèterie <sup>29</sup>	Total DMA SPGD
Emballages plastiques / composites (tonnes/an)	1 869 527	691 426	NC	2 786	101 863	327	179	531	3 239	2 669 877
Emballages plastiques / composites (kg/hab./an)	28,32	10,47	NC	0,04	1,54	< 0,1	< 0,1	0,01	0,05	40,44

NC : Non caractérisé

Les sous-catégories de tri considérées pour l'estimation des gisements d'emballages plastiques / composites sont les suivantes :

### Pour les OMR et les flux de CS :

- 04.01 Emballages de liquides alimentaires
- 04.02 Emballages composites en papier carton majoritaire
- 04.03 Emballages composites en plastique majoritaire
- 07.02 Autres sacs plastiques
- 07.03 Films plastiques d'emballage
- 07.04 Bouteilles et flacons pour boissons en PET
- 07.05 Bouteilles et flacons en PET (autres que boissons)
- 07.06 Bouteilles et flacons en polyoléfines pour boissons
- 07.07 Bouteilles et flacons en polyoléfines (autres que boissons)
- 07.08 Boîtes, caisses, casiers, pots, barquettes, gobelets
- 07.09 Autres bouteilles, flacons, bonbonnes
- 07.10 Bouchons, couvercles, capsules
- 07.11 Autres emballages plastiques

### Pour les flux de déchèteries :

- 04.01 Emballages composite
- 07.02 Emballages plastiques souples
- 07.10 Emballages plastiques rigides

<sup>29</sup> Inclut les résultats des caractérisations des bennes Plastiques. Pour les flux non caractérisés, il est considéré que la totalité du flux est conforme à la filière correspondante.

## 5.3. GISEMENTS CIBLÉS PAR DES ACTIONS DE PRÉVENTION

### 5.3.1. CADRE NATIONAL DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La politique nationale de prévention et de gestion des déchets est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire. La prévention des déchets est définie comme étant « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits. » (Code de l'environnement, art. L.541-1).

« Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à réduire les impacts environnementaux liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets. » (Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027). La loi inscrit la prévention au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

La stratégie nationale est encadrée par le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027 et la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), adoptée en 2020. Cette loi fixe notamment un objectif de réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2030, par rapport à 2010.



**Cinq grands axes du PNPD structurent la stratégie en matière de prévention :**

- **AXE 1** Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services ;
- **AXE 2** Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation ;
- **AXE 3** Développer le réemploi et la réutilisation ;
- **AXE 4** Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets ;
- **AXE 5** Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets.

Bien que ces cinq axes ne s'adressent pas exclusivement aux ménages, les choix quotidiens des citoyens en matière de produits et de services ont une incidence directe sur le développement de la prévention des déchets. Leur mobilisation est donc essentielle pour atteindre les objectifs fixés.

### 5.3.2. LEVIERS D'ACTION PRIORITAIRES

Pour progresser vers les objectifs précédemment cités, il est nécessaire d'agir en priorité sur les gisements les plus importants de déchets, exprimés ici en ratio kilogrammes par habitant et par an. Le présent rapport met en lumière cinq grandes thématiques dans le cadre desquelles des actions de prévention peuvent avoir un impact fort.

**Remarque : il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Tous les déchets devraient être abordés sous l'angle de la prévention, conformément au principe de hiérarchie des modes de traitement. Cela suppose également de s'interroger en amont sur la nécessité des produits que nous achetons, en particulier ceux à usage unique ou à forte empreinte environnementale. La prévention commence dès l'acte d'achat, en privilégiant des biens durables, réparables et réellement utiles.**



## EMBALLAGES

Les emballages, et en particulier les emballages plastiques, restent très présents dans les ordures ménagères résiduelles, malgré la généralisation du tri. Ils représentent 63,1 kg/hab./an au sein de ce flux et 3,4 kg/hab./an dans les bennes de Tout-Venant de déchèterie.

On en retrouve par ailleurs dans d'autres flux qui permettent leur valorisation matière :

- 32,8 kg/hab./an au sein de la CSM (qui correspondent à des emballages de différents matériaux, principalement papier-carton et plastiques)
- 31,2 kg/hab./an au sein de la CSV (qui correspondent à des emballages en verre)
- 3,0 kg/hab./an au sein des bennes de Bois (qui correspondent à des emballages en bois)



**Tableau 12 : Estimation du gisement d'emballages identifié au sein des flux de DMA SPGD caractérisés<sup>30</sup>, en kg/hab./an**

	OMR	CSM	CSV	CSB	Bennes TV	Bennes Bois	Total
Emballages papier-carton	17,7	19,0	NC	0,1	1,3	< 0,1	<b>38,1</b>
Emballages composites	4,2	1,4	NC	< 0,1	0,1	< 0,1	<b>5,6</b>
Emballages plastiques	24,2	9,1	NC	< 0,1	1,5	< 0,1	<b>34,8</b>
Autres emballages	10,6	1,0	31,2	< 0,1	0,2	< 0,1	<b>43,0</b>
Emballages en verre	5,6	2,3	NC	< 0,1	< 0,1	< 0,1	<b>8,0</b>
Emballages métalliques	0,9	0,2	NC	< 0,1	0,3	3,0	<b>4,4</b>
<b>Total emballages</b>	<b>63,1</b>	<b>32,8</b>	<b>31,2</b>	<b>0,2</b>	<b>3,4</b>	<b>3,0</b>	<b>134,0</b>

Au total, on comptabilise ainsi 8,8 Mt/an d'emballages au sein des DMA SPGD (soit 134 kg/hab./an). Une partie pourrait faire l'objet d'actions de prévention.

La loi AGEC fixe des objectifs ambitieux : outre l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici 2025, réduire de 50 % le nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici 2030, par rapport à 2018.

Pour y parvenir, plusieurs leviers de prévention peuvent être mobilisés. Il s'agit notamment de promouvoir les produits générant peu d'emballages, notamment via le développement de la vente en vrac, de réduire le recours aux sacs à usage unique, ou encore de favoriser le développement du réemploi des emballages en verre. Ces actions s'inscrivent dans une logique plus large de sobriété et de changement des pratiques de consommation, en agissant directement à la source de la production de déchets.

## BIODÉCHETS

On retrouve au sein des OMR environ 71,2 kg/hab./an de biodéchets, dont une majorité de biodéchets alimentaires. On retrouve également des biodéchets au sein des flux de CSM (1,2 kg/hab./an), de CSB (2,9 kg/hab./an) et des bennes de TV (0,4 kg/hab./an).



**Tableau 13 : Estimation du gisement de biodéchets identifié au sein des flux de DMA SPGD, en kg/hab./an**

	OMR	CSM	CSB	Bennes TV	Bennes DV	Total
Déchets verts	7,2	< 0,1	0,4	0,3	73,7	<b>81,7</b>
Gaspillage alimentaire	19,5	0,7	0,4	NC	NC	<b>20,5</b>
Autres biodéchets alimentaires	44,5	0,5	2,1	0,2	NC	<b>47,2</b>
<b>Total biodéchets</b>	<b>71,2</b>	<b>1,2</b>	<b>2,9</b>	<b>0,4</b>	<b>73,7</b>	<b>149,4</b>

<sup>30</sup> Les emballages issus de la benne plastique sont négligeables et non présentés ici.

Au total, 4,7 Mt/an de biodéchets (soit 75,7 kg/hab./an) sont collectés au sein des flux caractérisés, auxquels on peut ajouter les déchets verts collectés en porte-à-porte ou en déchèterie (4,9 Mt/an soit 73,7 kg/hab./an), soit un total de 9,9 Mt de biodéchets pris en charge par le SPGD (soit 149,4 kg/hab./an).

Le compostage de proximité, qu'il soit pratiqué à domicile, en pied d'immeuble ou en site partagé, constitue une solution très efficace pour gérer localement les déchets putrescibles, permettant de réduire les volumes à traiter par les collectivités. Plusieurs pratiques simples permettent par ailleurs de réduire la production de déchets verts : privilégier des végétaux à pousse lente, espacer les tontes, ou encore laisser l'herbe coupée sur place (technique du mulching). Ces gestes contribuent à la prévention tout en facilitant l'entretien des espaces verts.

### Gros plan sur le Gaspillage alimentaire

Les aliments non consommés représentent environ 20,5 kg/hab./an au sein des DMA SPGD et sont principalement retrouvés dans les ordures ménagères résiduelles, où ils représentent 19,5 kg/hab./an.

L'objectif national est de réduire le gaspillage alimentaire :

- de 50 % d'ici 2025 par rapport à son niveau de 2015, dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective ;
- de 50 % d'ici 2030 par rapport à son niveau de 2015, dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.

La prévention de ce gaspillage repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire : producteurs, distributeurs, restaurateurs, collectivités et citoyens. Pour les ménages, elle passe notamment par une meilleure planification des achats, une conservation adaptée des produits, la valorisation des restes en cuisine, ainsi qu'une attention portée aux dates de péremption.

### TEXTILES SANITAIRES

On retrouve au sein des OMR environ 38 kg/hab./an de textiles sanitaires, dont une majorité de papiers souillés (mouchoirs, essuie-tout...) (19,2 kg/hab./an) et une part importante de couches bébé (13 kg/hab./an). On retrouve également des textiles sanitaires au sein des flux de CSM (1 kg/hab./an), de CSB (0,2 kg/hab./an) et des bennes de TV (0,1 kg/hab./an).



	OMR	CSM	CSB	Bennes TV	Total
Couches bébé	13,0	0,1	< 0,1		<b>13,2</b>
Autre fraction hygiénique	5,8	0,1	< 0,1	0,1	<b>5,9</b>
Fraction papiers souillés	19,2	0,8	0,2		<b>20,1</b>
<b>Total textiles sanitaires</b>	<b>38,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>39,3</b>

Au total, 2,6 Mt/an de textiles sanitaires (soit 39,3 kg/hab./an) sont présents au sein des flux caractérisés.

La substitution de ces produits à usage unique par des alternatives réutilisables (mouchoirs en tissu, couches lavables, chiffonnettes lavables, disques démaquillants lavables, serviettes ou culottes menstruelles lavables) constitue un levier de prévention pour réduire les volumes de déchets.

### TEXTILES, LINGES, CHAUSSURES

Les textiles vestimentaires, le linge de maison et les chaussures (TLC) restent encore très présents dans les ordures ménagères résiduelles, où ils représentent 9,1 kg par habitant et par an. On en retrouve également 0,7 kg/hab./an dans la CSM et 2,2 kg/hab./an dans les bennes de Tout-Venant de déchèterie, ainsi que 2 kg/hab./an au sein des bornes textiles gérées par les collectivités, soit environ 14 kg/hab./an au sein des DMA SPGD caractérisés.



	OMR	CSM	Bennes TV	CS TLC	Total
Textiles, Linges, Chaussures	9,1	0,7	2,2	2,0	<b>14,0</b>

Deux enjeux majeurs existent en matière de prévention de ces flux : d'une part, le respect du geste de tri ; d'autre part, la réduction à la source de la production de ces déchets. En effet, les textiles et chaussures, même en mauvais état (par exemple, une chaussure usée non réemployable ou un pull taché de manière irréversible), ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères résiduelles, sauf s'ils sont souillés (présence de substances chimiques, moisissures, etc.). Ils doivent être orientés vers des dispositifs de collecte dédiés – tels que les bornes dédiées, les structures associatives ou certaines boutiques – afin de leur permettre une valorisation matière. Cet enjeu repose notamment sur une communication adaptée, ainsi que sur le déploiement et l'entretien des points d'apport.

En ce qui concerne la maîtrise de la génération des déchets, la limitation de la production de TLC repose sur plusieurs leviers : la réflexion en amont de l'acte d'achat et le prolongement de la durée d'usage (respect des consignes de lavage, réparation, etc.) afin de porter les textiles et chaussures le plus longtemps possible jusqu'à leur usure. À défaut, il convient de favoriser leur réemploi ou leur réutilisation de proximité (don ou revente à des proches, etc.).

## 5.4. POTENTIELS DE VALORISATION

Un bilan du potentiel de valorisation des OMR et du Tout-Venant de déchèterie a été réalisé afin d'identifier, dans les grandes lignes, la part de ces flux pouvant être orientés vers :

- La valorisation organique (compostage, méthanisation) ;
- Le recyclage ;
- La valorisation énergétique (UIOM ou CSR).

L'évaluation de ce potentiel repose sur un raisonnement théorique. Il s'agit de **potentiels théoriques maximaux qu'il convient de retenir avec prudence**, ne tenant pas compte des contraintes techniques, économiques ou comportementales. Cette évaluation s'inscrit dans une logique prospective pour éclairer les leviers d'action vers une économie plus circulaire, sobre et résiliente.

A chaque sous-catégorie de tri a ainsi été associé un mode de valorisation vers lequel la majorité des déchets de cette sous-catégorie pourraient être dirigés<sup>31</sup>. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le Tableau 16 pour les OMR et dans le Tableau 17 pour le TV de déchèterie.



**Tableau 16 : Potentiel de valorisation des OMR en 2024, par catégorie de déchet (en tonnes/an)**

	Orientation valorisation organique	Orientation recyclage	Orientation valorisation énergétique	Résiduel théoriquement non valorisable
1 • Putrescibles	4 698 148	-	268 171	-
2 • Papiers	-	702 986	151 493	-
3 • Cartons	-	921 841	52 127	-
4 • Composites	-	276 633	17 750	-
5 • Textiles	-	652 650	65 786	-
6 • Textiles sanitaires	1 265 338	-	1 240 396	-
7 • Plastiques	-	1 615 309	713 951	-
8 • Bois	-	43 345	98 572	-
9 • Verre	-	699 571	-	39 642
10 • Métaux	-	493 070	-	-
11 • Autres matières organiques	-	-	227 604	-
12 • Autres matières minérales	-	17 806	-	303 036
13 • Déchets dangereux / spécifiques	-	118 113	44 868	23 807
<b>Total OMR</b>	<b>5 963 486</b>	<b>5 541 324</b>	<b>2 880 718</b>	<b>366 485</b>
<b>Part des OMR</b>	<b>40 %</b>	<b>38 %</b>	<b>20 %</b>	<b>2 %</b>

En 2024, on estime ainsi à 6 Mt les quantités d'OMR qui pourraient être dirigées vers la valorisation organique, 5,5 Mt vers le recyclage et 2,9 Mt vers la valorisation énergétique. 98 % des OMR pourraient ainsi être valorisées.

<sup>31</sup> Le détail de cette répartition est présenté dans le rapport méthodologique de l'étude



**Tableau 17 : Potentiel de valorisation du TV de déchèterie en 2024, par catégorie de déchet (en tonnes/an)**

	Orientation valorisation organique	Orientation recyclage	Orientation valorisation énergétique	Résiduel théoriquement non valorisable
1 • Putrescibles	29 589	-	2 432	-
2 • Papiers	-	122 243	30 642	-
3 • Cartons	-	68 357	7 285	-
4 • Composites	-	29 498	18 729	-
5 • Textiles	-	202 432	42 959	-
6 • Textiles sanitaires	-	-	5 081	-
7 • Plastiques	-	431 041	75 497	-
8 • Bois	-	409 172	-	-
9 • Verre	-	72 350	-	31 026
10 • Métaux	-	73 182	-	-
11 • Autres matières organiques	-	140 857	22 949	-
12 • Autres matières minérales	-	676 578	-	-
13 • Déchets dangereux / spécifiques	-	46 817	17 693	2 874
14 • Fines < 20 mm	-	-	-	324 108
<b>Total TV</b>	<b>29 589</b>	<b>2 272 529</b>	<b>223 269</b>	<b>358 008</b>
<b>Part du TV</b>	<b>1 %</b>	<b>79 %</b>	<b>8 %</b>	<b>12 %</b>

En 2024, on estime ainsi à 30000 t les quantités de déchets collectés dans les bennes de TV qui pourraient être dirigés vers la valorisation organique, à 2,3 Mt vers le recyclage et à 220000 t vers la valorisation énergétique. 88 % du contenu des bennes de TV pourrait ainsi être valorisé.

## SIGLES & ACRONYMES

- **ABJ** : Articles de Bricolage et Jardinage
  - **ADEME** : Agence de la transition écologique
  - **AGEC** : Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire
  - **ASL** : Articles de Sport et de Loisir
  - **AV** : Apport Volontaire
  - **CS** : Collecte Séparée
  - **CSB** : Collecte Séparée des Biodéchets
  - **CSM** : Collecte Séparée des Multimatériaux
  - **DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement
  - **DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
  - **DISP-MED** : Dispositifs médicaux
  - **DMA SPGD** : Déchets Ménagers et Assimilés pris en charge par le Service Public de Gestion des Déchets
  - **DMS** : Déchets Ménagers Spéciaux
  - **DV** : Déchets Verts
  - **EA** : Éléments d'Ameublement
  - **EEE** : Équipements Électriques et Électroniques
  - **EIC** : Emballages Industriels et Commerciaux
  - **ELA** : Emballages de Liquides Alimentaires
  - **EMBM-PAP** : Emballages Ménagers et Papiers
  - **LTECV** : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
  - **MNU** : Médicaments Non Utilisés
  - **MODECOM®** : Méthode de Caractérisation des Ordures Ménagères
  - **MTE** : Ministère de la Transition Écologique
  - **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
  - **PA** : Piles et Accumulateurs
  - **PAP** : Porte-à-Porte
  - **PCHIM** : Produits chimiques
  - **PET** : Polyéthylène Téréphthalate
  - **PMCB** : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment
  - **REP** : Responsabilité Élargie du Producteur
  - **SPGD** : Service Public de Gestion des Déchets
  - **TLC** : Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures
  - **TV** : Tout-Venant



## L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

## LES COLLECTIONS DE L'ADEME



### FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



### CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



### ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



### EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



### HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



## FAITS & CHIFFRES

# MODECOM® 2024

## Analyse des résultats de la campagne na- tionale de caracté- risation des déchets ménagers

Depuis 1993, l'ADEME a développé une méthode de caractérisation des déchets ménagers et assimilés, MODECOM®, qui permet de connaître la composition des déchets ménagers et assimilés.

Des campagnes de caractérisation réalisées par l'ADEME à l'échelle nationale suivant cette méthode permettent d'avoir une image de l'évolution de la composition des flux de déchets caractérisés afin de suivre et évaluer l'impact des politiques mises en œuvre.

Ce document présente la synthèse des résultats de la quatrième campagne MODECOM® réalisée en 2024, qui fait suite aux campagnes de 1993, 2007 et 2017.

*Téléchargez ce document sur*  
<https://librairie.ademe.fr/>

